



HAL
open science

Mieux comprendre le sans-abrisme et l'habitat précaire dans le Département du Rhône. Rapport final de recherche

Julien Lévy, Gabriel Uribelarrea

► To cite this version:

Julien Lévy, Gabriel Uribelarrea. Mieux comprendre le sans-abrisme et l'habitat précaire dans le Département du Rhône. Rapport final de recherche. Chaire PUBLICS des politiques sociales; Pacte, Laboratoire de sciences sociales - Grenoble (France). 2024. halshs-04732733

HAL Id: halshs-04732733

<https://shs.hal.science/halshs-04732733v1>

Submitted on 11 Oct 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Chaire PUBLICS des politiques sociales

Laboratoire de sciences sociales Pacte, Université Grenoble Alpes, Fondation UGA

Mieux comprendre le sans-abrisme et l'habitat précaire dans le Département du Rhône

Rapport final de recherche

Julien Lévy et Gabriel Uribelarrea

Septembre 2024

AVANT-PROPOS

Ce rapport final de recherche restitue les résultats d'une enquête réalisée par la Chaire PUBLICS des politiques sociales (Laboratoire de sciences sociales Pacte/Université Grenoble Alpes/Fondation UGA) entre le printemps 2022 et le printemps 2024 sur le département du Rhône.

Cette recherche est financée par le Département du Rhône et la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités du Rhône (DDETS 69), avec le soutien de la Fondation Abbé Pierre Auvergne-Rhône-Alpes.



Elle s'inscrit dans le cadre d'une démarche de « recherche-action » qui vise à apporter un éclairage sur les difficultés relatives à l'habitat – et en particulier à l'absence de logement –, avec la perspective de mettre en œuvre des actions pour agir concrètement sur ces situations. Cette démarche cherche ainsi :

- (1) à mieux comprendre les situations de sans-abrisme et d'habitat précaire sur le département du Rhône,
- (2) en s'attachant notamment à ce qu'il se joue à la lisière de l'institution,
- (3) et de mettre en place des outils permettant d'identifier et de qualifier les besoins en termes de logement, de logement accompagné et d'hébergement sur le territoire ; et de mettre des actions concrètes visant à améliorer l'offre sociale sur le département du Rhône.

Dans cette perspective, la Chaire PUBLICS des politiques sociales a réalisé le volet « recherche » (1 et 2), en relation avec les membres du comité du pilotage réunissant des représentants du Département du Rhône, de la DDETS 69, de l'agence régionale AURA de la Fondation Abbé Pierre et de la Maison de la Veille Sociale (MVS) du Rhône. Le volet « actions » (3), s'appuyant sur les éléments issus de la recherche et la dynamique de l'enquête, est assuré par le Département du Rhône et la DDETS du Rhône, en lien avec la MVS.

Ce rapport final restitue donc les éléments issus de la démarche de recherche. Il s'inscrit dans la continuité des restitutions des avancées de l'enquête, dans le cadre de journées de partages des résultats à différents stades de la recherche – en mars 2023 à Lyon et en janvier 2024 à L'Arbresle – et par un rapport intermédiaire publié en juillet 2023. Le présent rapport s'appuie donc sur les données récoltées au fil des deux phases de l'enquête ainsi que sur les échanges qui ont eu lieu au fil de son avancée.

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| AVANT-PROPOS | 1 |
| SOMMAIRE | 3 |
| INTRODUCTION | 4 |
| PARTIE 1 – LE « PROCHE » ET LE « LOINTAIN » : GEOGRAPHIE DES REPNSES INSTITUTIONNELLES | 14 |
| a. L'hébergement institutionnel (principalement) ailleurs et (rarement) ici | 14 |
| b. Épreuves de mobilité | 22 |
| PARTIE 2 – DES RESSOURCES FRAGILES : ECOLOGIES DES SOLUTIONS TROUVEES | 29 |
| a. Des environnements et leurs « prises » | 29 |
| b. À la lisière de l'institution | 33 |
| PARTIE 3 – ENGAGEMENTS CITOYENS : SOLLICITATIONS ET INTERVENTIONS | 37 |
| a. Des réseaux de solidarités | 37 |
| b. Assistances entre habitants | 43 |
| CONCLUSION | 47 |
| BIBLIOGRAPHIE | 50 |

INTRODUCTION

L'enquête sur laquelle repose ce rapport de recherche a été réalisée par l'équipe de la Chaire PUBLICS entre 2022 et 2024 dans le département du Rhône, un département principalement rural. Plus précisément, et de manière plus singulière, ce département est *devenu* rural, à la suite d'un découpage administratif récent ayant conduit à la séparation entre le département du Rhône d'un côté, et la métropole du Grand Lyon de l'autre, qui constitue l'une des plus grandes agglomérations de France. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2015, et comme le rappelle l'Insee, « le département du Rhône se compose [...] de deux collectivités territoriales : la Métropole de Lyon [...] et le territoire du Conseil départemental du Rhône » (Insee, 2020). Cela a conduit à une nouvelle répartition des compétences entre ces deux collectivités et à une reconfiguration de l'organisation de la protection sociale sur ce territoire. Cette modification administrative n'est pas sans conséquence sur l'organisation des politiques sociales liées aux personnes dépourvues de domicile qui nous intéressent dans le cadre de cette recherche. Elle révèle l'inégale répartition géographique des ressources institutionnelles destinées aux personnes sans abri ou sans domicile. Ce nouveau découpage administratif du territoire met ainsi en exergue la polarisation de l'offre d'hébergement et de services dédiés aux sans-abri sur la métropole du Grand Lyon. Le territoire du département du Rhône dispose quant à lui d'une faible capacité d'hébergements sociaux, et plus généralement de services dédiés spécifiquement aux personnes dépourvues de domicile personnel, à l'exception de la commune de Villefranche-sur-Saône où l'on trouve plusieurs dispositifs : hébergements d'urgence, d'insertion, accueils de jour, maraudes, *etc.*

C'est dans ce contexte qu'émerge la recherche que nous conduisons depuis le printemps 2022, avec comme point de départ une *demande* issue de la DDETS du Rhône et du Département, par l'entremise de la Fondation Abbé Pierre Auvergne-Rhône-Alpes. En mai 2021, la Chaire PUBLICS des politiques sociales entame donc des échanges avec ces différents acteurs concernant l'éventuelle réalisation d'une « étude globale » sur le sans-abrisme et la grande précarité sur le département du Rhône. La *demande* initiale de ces acteurs institutionnels, en charge des politiques sociales concernant la privation de logement ou les difficultés relatives à l'habitat, peut être résumée par cette interrogation principale : quelles sont les situations de sans-abrisme et d'habitat précaire sur le territoire du département du Rhône ? Cette question renvoie à un défaut de connaissance, affirmé par les agents des services centraux du

Département et par ceux des services déconcentrés de l'État, sur le spectre des situations des personnes dépourvues de domicile personnel sur ce territoire. Cette question est articulée, pour nos interlocuteurs, à un objectif pratique ou opérationnel. Ainsi, mieux comprendre les situations de sans-abrisme sur ce territoire a pour visée de chercher à mieux y répondre au regard d'un constat partagé par ces deux institutions d'une offre institutionnelle dédiée peu présente, et donc considérée comme sous-dimensionnée ou inadaptée à l'échelle du département.

Contribuer à la connaissance sur le sans-abrisme et l'habitat précaire en milieu rural : un enjeu politique et scientifique

Si cette recherche est articulée à un enjeu pratique d'action, porté par ses partenaires et financeurs, elle constitue en elle-même un enjeu scientifique au regard de la rareté des travaux français s'intéressant au sans-abrisme et à l'habitat précaire hors des territoires urbains, voire métropolitains, et donc de l'importance de produire de la connaissance sur ces problématiques en dehors de villes. En effet, et comme le rappelle Gaspard Lion, « [l]es situations de pauvreté et de "mal-logement" en milieu périurbain et rural sont restées quasiment absentes de la littérature scientifique et donc particulièrement mal connues » (Lion, 2024). Si l'on examine les productions scientifiques s'intéressant au sans-abrisme hors des (grandes) villes, on constate que hormis quelques travaux français récents (Auger, 2024 ; Lion, 2018) traitant de ce sujet, les rares publications mentionnant la ruralité y font référence pour rappeler la nécessité d'en savoir davantage, en invitant à mettre en œuvre des méthodes adaptées à la spécificité de ces territoires. Maryse Marpsat, lors d'un entretien accordé à Mauricio Aranda et Julien Lévy dans le cadre d'un dossier de la *Revue française des affaires sociales* paru en 2023, indique, parlant de la grande enquête de recensement des personnes sans domicile prévue pour 2025, que différentes évolutions déjà envisagées dès les premières enquêtes réalisées par l'INED vont être mises en œuvre. En revanche, elle indique que « [d]'autres élargissements, dont certains évoqués dès le rapport du CNIS de 1996, restent en suspens », parmi lesquels « le rural, les départements-régions d'outre-mer » (Marpsat, 2023). La recherche française sur le sans-abrisme n'est pas la seule à peu avoir porté le regard sur « le rural ». On trouve quelques rares travaux québécois au début des années 2000, s'intéressant notamment au déplacement de populations *itinérantes* des régions, notamment rurales, vers Montréal. En 2007, dans *L'itinérance en question* (Roy, Hurtubise, 2007), Paul Carle et Lalie Bélanger-Dion

s'intéressaient à la région des Laurentides¹ pour comprendre le déplacement de personnes issues de cette région vers Montréal (Carle et Bélanger-Dion, 2007). Aujourd'hui, la question de l'itinérance en milieu rural rencontre un regain d'intérêt avec l'émergence d'une problématique différente : le déplacement de personnes itinérantes venant de Montréal vers les Laurentides, invitant à se réinterroger sur ce phénomène. Différents travaux ont ainsi été engagés au cours des dernières années afin d'approfondir les connaissances sur l'itinérance en régions (Macdonald et al., 2020). Cet intérêt québécois pour le sans-abrisme en milieu rural demeure cependant relativement rare au niveau international, et si l'on examine les autres travaux internationaux, les seules publications notables sur le sujet sont le fruit de géographes, en particulier Paul Cloke et Paul Milbourne, qui ont porté cette thématique dès la fin des années 1990 (Cloke, Milbourne et Widdowfield, 2002 ; Cloke, Widdowfield et Milbourne, 2000 ; Widdowfield, Cloke et Milbourne, 1999). Ces deux auteurs ont notamment dirigé un ouvrage réunissant des contributions provenant de chercheuses et chercheurs dont les terrains se situent dans différents pays en Europe, en Amérique du Nord et en Océanie (Cloke et Milbourne, 2006). À l'image de ce tour d'horizon international proposé par cet ouvrage collectif, on constate que la littérature scientifique internationale sur le sans-abrisme en milieu rural, bien que peu abondante, nourrit de façon pratiquement unanime une perspective envisageant le phénomène comme caché ou invisible.

Le parti-pris adopté dans le cadre de la recherche que nous avons menée se démarque de cette perspective. En effet, si des situations de sans-abrisme ou d'habitat précaire sont présentes sur les territoires du département, nous partons du principe que des personnes sont concernées à différents titres par celles-ci, qu'elles les vivent, bien évidemment, mais aussi qu'elles en soient les témoins ou agissent vis-à-vis de celles-ci. La méthodologie mise en œuvre dans le cadre de cette enquête a ainsi cherché à s'appuyer sur les expériences de ces différentes personnes, présentes sur les territoires, pour mieux comprendre ces situations d'habitat précaire, leur variété, et les actions susceptibles d'être mises en œuvre afin d'y remédier.

¹ Région administrative du Québec situé au nord de Montréal.

Une méthodologie en plusieurs phases

Le postulat de départ de cette enquête était de s'appuyer sur les connaissances situées concernant les situations de sans-abrisme à l'échelle locale. L'un des enjeux importants de cette recherche était de mieux comprendre ce que pouvaient recouvrir les situations de sans-abrisme sur les territoires du département du Rhône.

En mobilisant des méthodes différentes et en faisant varier les échelles d'observation au cours des deux phases de l'enquête, nous avons cherché à répertorier la plus grande diversité de situations renvoyant à des difficultés relatives à l'habitat, sans tenter de circonscrire *a priori* ce que pouvaient recouvrir ces situations. L'approche qualitative que nous avons adoptée a ainsi cherché à s'appuyer sur les expériences et perceptions des différentes personnes confrontées aux difficultés diverses relatives au logement ou à l'absence de logement, qu'il s'agisse de personnes se trouvant dans ces situations ou qu'elles agissent sur celles-ci, depuis différentes places et avec différents rôles.

Pour ce faire, nous avons élaboré une méthodologie en deux phases distinctes, d'une durée d'un an environ chacune. Au cours de la première phase, qui s'est déroulée entre mai 2022 et décembre 2022, nous avons interrogé, sur les différents territoires du département, les professionnelles² confrontées aux situations de sans-abrisme, et ayant la responsabilité de formuler des réponses pour y remédier, ou accompagner les ménages en ce sens. Par le biais d'entretiens individuels et collectifs avec une pluralité d'acteurs, il s'agissait alors d'interroger ces différents acteurs de première ligne, sur les évolutions possibles pour que la réponse sociale soit plus adaptée aux réalités locales et aux besoins identifiés sur les territoires.

Nous avons dans un premier temps réalisé des entretiens préliminaires avec les cheffes de services « social insertion » de chacun des territoires du Département. Pour certains territoires, ces entretiens ont été réalisés avec des cadres techniques.

² Les femmes étant nettement plus représentées que les hommes parmi les professionnelles ou intervenantes sociales que nous avons rencontrées ou interrogées au cours de l'enquête, nous emploierons le féminin générique pour les désigner au cours de ce rapport.

Partant de là, nous avons retenu neuf Maisons du Rhône, réparties sur les 4 territoires administratifs du Département, au sein desquelles nous avons réalisé des observations : pour le territoire 1 « Beaujolais » : Beaujeu et Villefranche-sur-Saône ; pour le territoire 2 « Rhône Ouest – Pierres Dorées » : Anse et Tarare ; pour le territoire 3 « Monts et Coteaux du Lyonnais » : L'Arbresle et Saint-Laurent-de-Chamousset ; pour le territoire 4 « Sud, Est et Vallée du Rhône » : Chaponost, Condrieu et Genas. Au-delà de l'observation en tant que telle de ces lieux, ces journées ont permis de réaliser plusieurs entretiens formels ou informels avec différentes professionnelles au sein des Maisons du Rhône.

Nous avons ensuite réalisé une série d'entretiens avec différents acteurs, en particulier associatifs, mettant en œuvre des actions relatives à l'hébergement et à l'accès au logement sur certains territoires du département. Ceux-ci nous ont principalement été référés lors des observations au sein des Maisons du Rhône, mais aussi lors des comités de pilotage avec les partenaires de la recherche. Ces entretiens nous ont permis d'avoir une vision plus complète de l'offre existante sur ces territoires, des différents partenaires avec lesquels ces acteurs sont susceptibles de travailler, leurs relations avec les Maisons du Rhône, ainsi que les perspectives d'actions à engager, selon eux, pour améliorer la réponse sociale sur le Département.

Cette première phase s'est conclue par huit entretiens collectifs avec des professionnelles des Maisons du Rhône, dont l'objet était d'échanger autour de descriptions précises de situations problématiques auxquelles elles avaient été confrontées. Cela nous a permis de repérer une pluralité de situations relatives à l'habitat ou à l'absence d'habitat pour lesquelles elles se voyaient interpellées.

La deuxième phase a débuté en juin 2023. Elle a consisté en une enquête ethnographique sur deux communes du Département du Rhône et leurs abords : L'Arbresle et Saint-Symphorien-sur-Coise. Celle-ci a permis de réaliser des observations prolongées sur ces territoires, permettant d'en constater les spécificités et d'en identifier les différentes ressources. Cette phase d'enquête nous a permis de nous intéresser à la pluralité des acteurs concernés par les situations de sans-abrisme et d'habitat précaire. Nous avons ainsi rencontré des personnes se trouvant dans une variété de situations d'habitat qu'elles considèrent comme précaires pour différentes raisons, mais également d'autres acteurs qui se soucient de ces situations, en agissant directement sur celles-ci ou sur d'autres aspects de la vie des personnes concernées – bénévoles dans des associations caritatives, élus, agents de municipalité, membres de collectifs, *etc.*

Partage des résultats de la recherche en train de se faire

Les avancées de cette recherche ont été partagées en différentes occasions et selon différents formats. Ainsi, nous en avons partagé les premiers résultats afin de les mettre en discussion à l'occasion d'un temps de restitution qui s'est déroulé le 2 mai 2023 à l'Hôtel du Département à Lyon. Après avoir enquêté principalement sur les différents territoires du département, cette journée était l'occasion d'un changement d'échelle, permettant d'identifier ce qui relève de caractéristiques communes à l'ensemble du département et de singularités localisées.

Nous avons publié, à l'été 2023, un rapport intermédiaire de recherche, présentant les résultats de la première phase de la recherche. Certains des éléments de ce rapport intermédiaire figurent au sein de ce rapport final.

En janvier 2024, nous avons présenté les avancées de nos analyses dans le cadre d'une journée de restitution intermédiaire qui s'est déroulée à L'Arbresle. Comme lors de la précédente journée de ce type, il s'agissait pour nous de présenter et de mettre en discussion nos analyses avant de finaliser la recherche.

Enfin, indiquons que nous avons également partagé les avancées de l'enquête et certains de ces résultats en différentes occasions :

- Réunion plénière du PDALHPD du Rhône (Lyon, mars 2023)
- Journée de la Maison de la Veille Sociale du Rhône (Lyon, mars 2024)
- Congrès de l'Association internationale des sociologues de langue française (Ottawa, 2024)

Du sans-abrisme à l'habitat précaire

La méthodologie mise en œuvre nous a conduits à opérer, très tôt dans l'enquête, un premier déplacement. Notre volonté initiale de ne pas circonscrire le périmètre des situations de sans-abrisme et de nous appuyer sur les expériences des différents acteurs interrogés pour mieux en saisir la diversité s'est heurtée à un enjeu de vocabulaire. Le terme de sans-abrisme, que nous avons employé au démarrage de cette recherche, recouvre, d'un point de vue sociologique, les différentes formes de précarité de l'habiter (Pichon, 2009) ou de « vulnérabilité de l'habiter » (Choppin et Gardella, 2013). Il peut renvoyer à une pluralité de situations d'habitat allant du fait de dormir dans l'espace public, dans un véhicule, chez des particuliers, de vivre en squat, dans des hébergements sociaux aux conditions variables, ainsi que d'autres formes de lieux d'habitations caractérisées par des précarités matérielles ou temporelles³. Lors de la définition

³ Cette acception du sans-abrisme fait écho à la typologie européenne de l'exclusion liée au logement, ETHOS, proposée par la FEANTSA en 2007. Celle-ci distingue quatre formes d'exclusion liée au logement : « être sans abri, être sans logement, être en situation de logement précaire, être en situation de logement inadéquate ». Toutes ces situations indiquent, selon la FEANTSA, « l'absence de logement », le logement étant ici entendu comme la

de ce projet de recherche, mais aussi lors des différentes présentations initiales que nous avons pu en faire aux cheffes de services sociaux du Département, cadres techniques, agents des Maisons du Rhône ou partenaires impliqués dans des actions à destination de personnes confrontées à des difficultés relatives à l'habitat, nous avons donc, dans un premier temps, mobilisé ce terme. Il nous semblait que la clarification de sa définition sociologique aux acteurs rencontrés les inviterait à nous décrire une grande variété de situations où s'observent différentes formes de précarité de l'habiter. Toutefois, la première phase de l'enquête nous a rapidement permis de constater que cet usage du terme « sans-abrisme » conduisait malgré tout à certaines incompréhensions et à une réduction du spectre des situations qui nous étaient présentées par nos différents interlocuteurs. « Sans-abrisme » faisait ainsi directement écho à « sans-abri » et à la définition qu'en propose l'Insee, soit le fait de dormir « dans un lieu non prévu pour l'habitation (rue, abri de fortune) » (Brousse, 2006), renvoyant aux situations spécifiques des personnes dépourvues de domicile personnel, présentes ou visibles dans l'espace public. C'est ce que donnent à voir, par exemple, les propos d'une professionnelle au cours d'un entretien collectif :

*« Je pense à la seule situation de sans-abrisme pure : quelqu'un qui est en couple, qui a vécu, qui a dormi, je ne sais pas aujourd'hui combien de nuits, dans sa voiture »
(extrait entretien collectif dans une Maison du Rhône)*

Ce malentendu autour de l'emploi du terme de sans-abrisme dans les premiers temps de l'enquête n'est pas inhabituel dans le cadre de travaux de recherche (Loison, 2023). Il nous a en tout cas permis de constater la rareté des situations de personnes « à la rue » identifiables sur la plupart des territoires du département, à l'exception notable des villes de Villefranche-sur-Saône ou Tarare. Au regard de ce constat, nous avons rapidement pris le parti de doubler ce terme de « sans-abrisme » par celui d'« habitat précaire », que nous empruntons à la sociologue Pascale Pichon (2002), et qui est apparu plus pertinent pour que les acteurs nous décrivent des situations plus variées. L'emploi du concept d'habitat précaire a la vertu de clarifier auprès des acteurs interrogés dans le cadre de l'enquête notre intérêt pour une diversité de situations dans

conjugaison de « trois domaines, dont l'absence pourrait constituer une forme d'exclusion liée au logement » : le domaine physique, qui renvoie au fait « qu'une personne et sa famille [puisse] posséder exclusivement » une « habitation adéquate » ; le domaine social, qui implique de disposer d'un « lieu de vie privé pour entretenir des relations sociales » ; et le domaine légal, lié au fait d'avoir « un titre légal d'occupation » (FEANTSA, 2007). Si les formes et domaines proposés par la FEANTSA ne recourent pas complètement les catégories sociologiques que nous employons, la grille ETHOS rejoint néanmoins l'intérêt scientifique d'envisager un continuum de situation de difficultés relatives à l'habitat.

lesquelles des personnes se retrouvent confrontées à des difficultés relatives à l'habitat. D'un point de vue analytique, ce concept apparaît tout aussi pertinent puisqu'il insiste sur la variété des situations et leur caractère dynamique, comme l'indique la sociologue dans un article publié en 2015 avec Élodie Jouve. L'« habitat précaire » y est décrit comme recouvrant « toutes les institutions d'hébergement et de logement accompagné, c'est-à-dire sous gestion assistantielle, ainsi que tous les abris de fortune et autres modalités de la “débrouille” nocturne (nuit d'hôtel, squat ou hébergement chez un tiers par exemple) » (Jouve et Pichon, 2015). Pour Pascale Pichon, « l'habitat précaire peut être figuré comme un système en réseau », qu'elle décrit dans un article paru en 2019 : « Le système d'habitat précaire peut être figuré comme un réseau, vaste et complexe, dans lequel les personnes que nous avons enquêtées dérivent le plus souvent pendant de nombreux mois et années entre abris précaires (squat, voiture, camion, cabane, cave, garage, rue, etc.) et hébergements ou logements assistés, sans accéder à un statut de locataire de plein droit ou de propriétaire » (Pichon, 2019).

Comme nous allons le voir dans les pages qui suivent, si ce concept constitue un appui précieux, tant empiriquement que théoriquement, la variété des situations recensées au cours de la présente recherche invite à mettre au travail les contours de cette définition. En effet, et comme le laisse apparaître la fin de l'extrait ci-dessus, la définition que propose Pascale Pichon n'inclue pas les situations des personnes locataires ou propriétaires, qui éprouvent des difficultés relatives à leur logement qui les précarisent. Ainsi, les personnes que nous avons rencontrées dans le cadre de l'enquête considèrent que l'habitat précaire est également susceptible de concerner des ménages vivant dans des logements, dans le parc privé ou dans le parc public, disposant d'un statut leur permettant la légitime occupation de ces habitats ou se trouvant pris dans des procédures visant à leur faire quitter ces lieux. La notion d'habitat précaire permet de prendre en considération la variabilité du périmètre des situations problématiques à l'égard du logement – son absence, mais pas seulement – dans un contexte donné, faisant alors le lien avec d'autres travaux tels que ceux du sociologue Camille François sur les procédures d'expulsion en France (2017, 2023), ou ceux de Matthew Desmond aux États-Unis sur le marché immobilier précaire (2019).

Ainsi, si le concept d’habitat précaire se propose à la fois comme une prise pour clarifier l’objet de notre enquête et comme un objet sociologique à discuter⁴. Au regard de ces éléments, nous avons donc pris le parti d’employer les deux termes de sans-abrisme et d’habitat précaire pour clarifier à nos différents interlocuteurs l’objet de cette recherche. Cela nous a permis, au fil de l’enquête de terrain, de recenser une diversité de situations d’habitat précaire, renvoyant à différents types d’habitats.

Les situations observées nous permettent de caractériser trois formes de précarité différentes, susceptibles de se conjuguer dans ces situations d’habitat précaire. Cette précarité peut être *matérielle*, renvoyant à la qualité des lieux au sein desquels les personnes habitent : installation difficile, cohabitation contrainte, manque d’intimité, *etc.* Cela peut concerner les abris de fortune, les recoins dans l’espace public, des structures d’hébergement sociales collectives, ou encore des logements dégradés ou insalubres dans lesquels vivent des personnes locataires ou propriétaires. Cette précarité peut aussi être *statutaire*. Nous pensons ainsi aux personnes menacées d’expulsion, vivant en squat, hébergées par des proches ou au sein d’établissement sociaux proposant des séjours ponctuels. Dans ces différents cas de figure, et selon des modalités variables, les personnes ne disposent pas d’un statut légal d’occupation de l’habitat leur permettant ou leur garantissant une occupation légitime ou durable du lieu au sein duquel elles se trouvent. Enfin, et en lien avec ce dernier point, la précarité peut également être *temporelle*, dans le sens où les personnes se trouvant dans ces habitats ne maîtrisent pas la durée de leurs séjours dans ces lieux. À nouveau selon des modalités variables, les personnes ont conscience que les habitats dans lesquels elles se trouvent sont provisoires, et qu’elles n’ont donc pas vocation à pouvoir y demeurer indéfiniment.

Un autre élément qui apparaît au regard de ces différentes situations d’habitat précaire que nous avons recensées renvoie à l’ambivalence inhérente à ces situations : elles peuvent à la fois constituer des problématiques à résoudre et, dans le même temps, une réponse à la privation de domicile personnel.

⁴ Indiquons ici que d’autres recherches de la Chaire PUBLICS des politiques sociales contribuent également à cette réflexion sur l’habitat précaire : Lévy J., Uribelarrea G., *Le Logement d’abord saisi par ses destinataires*, rapport final de recherche, 2023 ; Uribelarrea G. et al., *Considérer l’hospitalité des centres d’hébergement. Une enquête participative*, Bron, Presses de Rhizome, Collection Expressions, 2023.

Annonce du plan

Autour de ces situations d'habitat précaire s'accomplissent ce que nous proposons d'interroger, au fil de ce rapport, comme des *solidarités du proche*. Celles-ci doivent s'entendre dans une double acception. Elles renvoient, d'une part, aux préoccupations et aux interventions d'une diversité d'acteurs qui ne sauraient se réduire à des professionnelles de l'accompagnement social. Il peut s'agir, par exemple, de membres de la famille, d'amis, de passants, de commerçants, de voisins, de bénévoles, d'habitants d'une même commune, *etc.* Ces *proches*, entendu dans un sens élargi, participent à chercher, à élaborer, à proposer des réponses pour remédier aux situations d'habitat précaire. D'autre part, ces acteurs se mobilisent pour trouver des solutions dans un *environnement proche*, c'est-à-dire sur des territoires qui considèrent les ancrages locaux et les attaches qu'ont tissées les personnes en situation d'habitat précaire. Il s'agit alors de s'appuyer sur une pluralité d'habitats existants dans ces environnements et à faire avec la rareté d'une offre institutionnelle.

Pour comprendre les situations d'habitats précaire dans le département et les solidarités du proche qui s'y organisent, nous procéderons en trois temps. Dans une première partie, nous nous arrêterons sur les réponses institutionnelles, celles qui existent et qui sont mobilisées, celles qui existent et qui ne sont pas mobilisées, et celles qui n'existent pas sur ces territoires. Dans une deuxième partie, nous reviendrons sur les ressources – liées à l'habitat, mais aussi à d'autres pans de la vie quotidienne – qu'élaborent et trouvent les personnes en situation d'habitat précaire et les professionnelles qui les accompagnent. Dans une troisième partie, nous nous focaliserons sur des engagements citoyens, s'inscrivant ou pas dans des collectifs, pour porter assistance à des personnes dépourvues de domicile personnel. Ces trois parties nous permettront d'appréhender ces *réseaux de solidarités*, c'est-à-dire d'identifier la diversité des acteurs concernés et impliqués pour remédier aux situations d'habitat précaire et de décrire la pluralité des relations qui les unit.

PARTIE 1 – Le « proche » et le « lointain » : géographie des réponses institutionnelles

Dans cette première partie, nous proposons de nous concentrer sur les réponses institutionnelles apportées aux situations de sans-abrisme. En revenant sur l'offre d'hébergement institutionnel (a) et les épreuves de mobilité qui caractérisent les déplacements au sein du département (b), nous montrerons comment les professionnelles rencontrées problématisent la mobilisation de ces réponses sur le registre du « proche » et du « lointain », c'est-à-dire de leur proximité ou de leur éloignement géographique.

a. L'hébergement institutionnel (principalement) ailleurs et (rarement) ici

Le département du Rhône apparaît comme une illustration particulièrement nette de deux caractéristiques importantes de l'organisation de la réponse sociale institutionnelle aux situations de sans-abrisme en France. Une première, d'ordre quantitatif, est soulignée de façon récurrente par de nombreux acteurs nationaux ou locaux depuis la fin des années 1990 : l'inadéquation entre l'offre et la demande. Le développement de l'offre institutionnelle d'hébergement, de tous types, à l'échelle nationale, n'apparaît jamais suffisant pour répondre au volume des demandes (Gardella, 2023). Cette critique sur l'inadéquation quantitative de l'offre au regard de la demande d'hébergement se double d'une remise en cause qualitative, tout aussi persistante. Elle renvoie à la nature des solutions développées, soulignant l'accroissement de solutions de mise à l'abri au détriment de solutions plus pérennes (HCLPD, 2004) et renforçant le constat d'une « assistance à deux vitesses » (Aranda, 2019 ; Damon, 2002 ; Soulié, 2000). Une deuxième caractéristique renvoie à la dimension spatiale de la présence de l'offre sociale sur le territoire national. On observe ainsi une répartition géographique des capacités d'hébergement très variable d'un département à l'autre (Cf. carte⁵).

⁵ Sont recensées ici les places d'hébergement d'urgence, d'insertion et de stabilisation (CHRS ou non) ; en résidences sociales ; en pensions de famille ; en foyer de jeunes travailleurs ; en lits halte soins santé et lits d'accueil médicalisés ; au sein du Programme Un chez soi d'abord. Ces données excluent donc certains dispositifs, notamment ceux dédiés aux personnes demandeuses d'asile (centres d'accueil pour demandeurs d'asile, hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile ou centre provisions d'hébergement). Ce recensement a été réalisé à partir des données du Fichier national des établissements sanitaires et sociaux (Finess) pour l'année 2020. <http://finess.sante.gouv.fr>

Capacités d'hébergement et de logement adapté pour 10 000 habitants (par département)

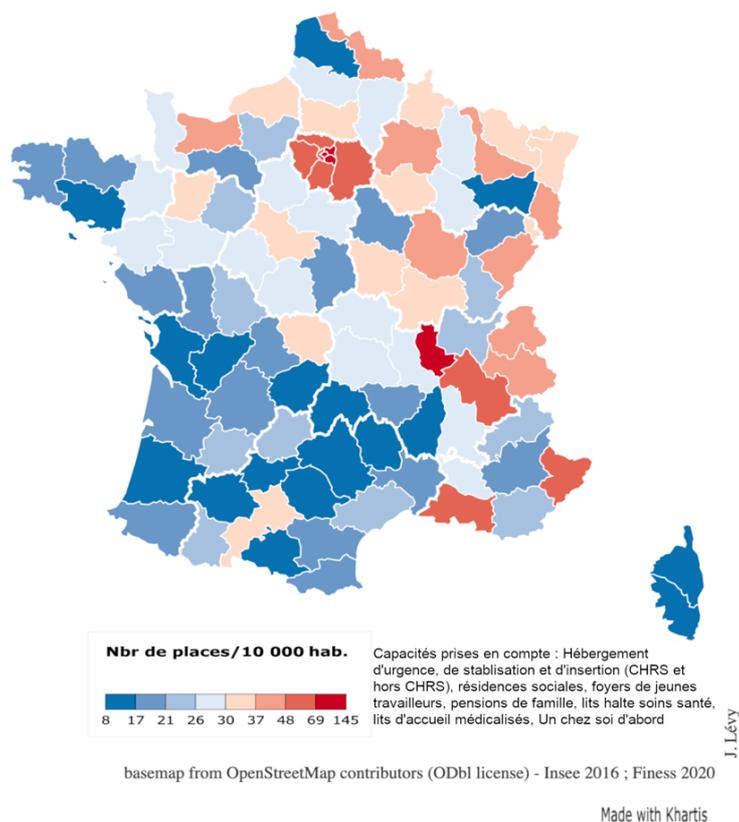


Figure 1 - Carte des capacités d'hébergement et de logement adapté pour 10 000 habitants (par département)

Sur la carte ci-dessus, les données concernant le Rhône sont en trompe-l'œil puisqu'elles agrègent les capacités d'hébergement et de logement adapté pour le Département et la métropole du Grand Lyon. Cela conduit à ce que le Rhône apparaisse parmi les départements les mieux dotés relativement à la population générale, en termes de solutions pour répondre aux situations de sans-abrisme et d'habitat précaire, du fait de l'importante concentration d'offres institutionnelles sur la métropole. Cependant, comme le constatent unanimement les acteurs rencontrés au cours de l'enquête, le département est quant à lui très peu pourvu en termes de solutions d'hébergement institutionnelles et les rares places existantes sont polarisées sur le nord du territoire.

| | Dispositif Au 31 décembre 2020 | CCBPD | CAVBS | CCSB | CCVG | CCPA | COR | CCVL | CCEL | CCML | CCPO | COPAMO | CAVC (partie 69) | Total territoire conseil départemental du Rhône |
|------------------------------------|--|-------|-------|------|------|------|-----|------|------|------|------|--------|------------------|--|
| PARC D'HEBERGEMENT | Hébergement en hôtel | | | | | | | | 38 | | | | | 38 |
| | Résidence hôtelière à vocation sociale (RHVS) (hors marché HUAS) | | | | | | | | | | | | | 0 |
| | Hébergement d'urgence hors CHRS | 150 | 263 | | | | | | | | | | | 413 |
| | • Dont marché HUAS ADOMA | | 93 | | | | | | | | | | | 93 |
| | Hébergement d'insertion hors CHRS | | 78 | | | | | | | | | | | 78 |
| | Hébergement d'urgence en CHRS | | 21 | | | | | | | | | | | 21 |
| | Hébergement d'insertion en CHRS | | 55 | | | | | | | | | | | 55 |
| | ALT | | 55 | | 6 | 6 | 29 | 5 | | 4 | | | | 105 |
| | FJT n'ayant pas le statut de résidence sociale | | | | | | | | | | | | | 0 |
| | FTM | | | | | | | | | | | | | 0 |
| PARC DE LOGEMENT ACCOMPAGNÉ | Résidences sociales hors pensions de famille | | 180 | 25 | | | | | | | | | | 205 |
| | • Dont FJT ayant le statut de résidences sociales | | 105 | 25 | | | | | | | | | | 130 |
| | Pensions de famille – Maisons relais | | 24 | 25 | | | | | | | | | | 49 |
| | IML sous-location | 6 | 61 | 4 | 7 | | | | | | | | | 78 |
| | IML mandat de gestion | | | | | | | | | | | | | 0 |
| | GLA | | 9 | 1 | 1 | 3 | 2 | 1 | | 1 | 2 | | | 20 |

Tableau 1 - Parc d'hébergement (hors places hébergement temporaire) et parc de logement accompagné au 31 décembre 2020. Source : DDETS (hébergement, pensions de famille, IML, DDETS/SI SIAO (ALT), FINISS (FTM, FJT, résidences sociales), Département du Rhône (GLA). Données extraites du PDALHPD du Rhône 2022-2026.

Les données concernant le parc d'hébergement et celui de logement accompagné à l'échelle du département, publiées dans le cadre du « Plan départemental d'action pour le logement et d'hébergement des personnes défavorisées du Rhône 2022-2026 » corroborent ce double constat d'une offre restreinte à l'échelle du Département et d'une concentration des solutions existantes sur quelques territoires, en particulier la Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS). Les places d'hébergement d'urgence se concentrent quant à elles sur les territoires de la CAVBS et de la Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD), toutes deux localisées dans le nord du département, tandis que les autres territoires en sont dépourvus.

Dans ce contexte, les professionnelles que nous rencontrons nous expliquent tenter de trouver d'autres solutions que des hébergements sociaux pour les personnes qui les sollicitent, en premier lieu l'accès au logement social. On nous décrit ainsi, sur différents territoires, les relations privilégiées nouées entre les professionnelles des MdR et certains bailleurs sociaux, permettant de faire accéder rapidement des ménages à des logements sociaux. Pour autant, et bien que les délais pour une attribution puissent être courts, les professionnelles doivent trouver des solutions d'hébergement immédiates afin de répondre à l'urgence des situations. Comme nous l'explique une professionnelle : « *On bricole avec d'autres solutions alternatives en attendant d'obtenir un logement social* ».

Les professionnelles que nous avons interrogées doivent agir dans ce contexte de « pénurie », tant sur les territoires où aucune offre institutionnelle d'hébergement n'existe que ceux, plus rares, où existent des dispositifs dédiés à l'accueil en urgence de ménages. Face à ce manque de ressources institutionnelles, les professionnelles nous expliquent qu'il leur est bien souvent impossible de formuler des réponses à des situations qu'elles estiment être plus prioritaires que les autres. Face aux sollicitations de personnes rencontrant des difficultés urgentes à traiter en termes d'habitat, les professionnelles se sentent démunies : « *On est toujours là, mais on n'a rien à proposer aux gens* ». Elles reçoivent ces sollicitations, mais constatent bien souvent leur incapacité à y répondre. Ces situations constituent des épreuves qui suscitent du malaise et un sentiment d'impuissance.

Si l'offre d'hébergement d'urgence est rare sur les territoires du département, elle n'est pas complètement inexistante. En effet, il peut exister, dans certaines communes, des logements d'urgence ou de dépannage qui permettent d'accueillir, de façon temporaire, des ménages

rencontrant des difficultés de logement. Ceux-ci sont généralement gérés par les communes, au travers des Centres communaux d'action sociale, ou les intercommunalités, mais aussi, plus occasionnellement au regard de notre enquête, par des paroisses ou des associations. Si l'on nous mentionne une majorité de logements de petites tailles – studio ou T1 –, il existe des logements plus grands sur certaines communes – un T5 par exemple. Ainsi, il arrive que ces logements puissent ne pas être accessibles à certains ménages du fait d'une composition familiale inadaptée à la configuration de ceux-ci. Ces logements accueillent généralement un seul ménage, mais peuvent être partagés dans quelques situations.

D'autres caractéristiques diffèrent d'un logement d'urgence à l'autre, tel que le niveau de la participation financière qui incombe aux ménages pour ces hébergements. Ainsi, une association propose un logement gratuit ; sur une autre commune, l'hébergement est gratuit les quinze premiers jours, avant de devenir payant ; ailleurs, la participation s'élève à 10€ par jour ; dans une autre ville, elle est de 15€ ; tandis que sur telle autre, elle est de 250€ pour le mois ; alors que dans certains cas, la redevance est calculée selon un pourcentage des ressources du ménage. Ces conditions tarifaires font parfois l'objet de négociations ou d'arrangements. On observe ainsi, au cours d'entretiens collectifs avec les agents des MdR, que ces derniers ne sont pas toujours d'accord entre eux sur le coût d'un même logement.

Si ces logements d'urgence ou de dépannage se révèlent être bien souvent les seules ressources présentes en termes d'hébergement sur les territoires, leur mobilisation ne va pas de soi, notamment car il s'agit d'une *offre discrète* : l'existence de ces logements n'est pas toujours médiatisée par les acteurs qui en disposent et donc pas forcément visibles pour les professionnelles qui souhaiteraient orienter des personnes vers cette solution – dans le cadre de notre enquête il s'agit principalement des agents des MdR. Des travailleuses sociales nous décrivent ainsi découvrir l'existence de certains de ces logements lorsqu'elles se voient sollicitées pour accompagner un ménage qui s'y trouve déjà hébergé :

« En fait, on apprend qu'il y a des logements d'urgence parce qu'on nous dit : "Ah ben il y a cette famille – souvent des réfugiés – qui a été logée par cette commune". "Ah bon ? Mais dans quel logement ? Il sort d'où celui-là ?" "Ben c'est celui de la commune" "Ah bon ? Parce que la commune, elle a un logement ?" "Ben oui. Et puis il y a une autre famille dans la paroisse" "Ah bon ? Parce que la paroisse elle a... ?" "Ben oui." "Ah ben c'est bien, on n'est pas au courant." »
(Une travailleuse sociale, entretien collectif dans une MdR)

Au-delà de la visibilité et de la connaissance même des logements d'urgence ou de dépannage existants, la mobilisation de ces ressources peut être difficile, au regard des exigences, jugées parfois contraignantes et restrictives, formulées par les gestionnaires. Leur accès nécessite parfois des négociations longues, alors que les professionnelles qui orientent des personnes souhaiteraient pouvoir disposer de solution permettant de répondre de façon réactive. C'est ce que nous décrit une travailleuse sociale d'une MdR. Un jour, elle est interpellée par une mairie pour intervenir auprès d'un couple de « *jeunes gens* » qui dorment dans leur voiture, après avoir été mis dehors du logement des parents de la jeune femme, au sein duquel ils étaient provisoirement hébergés. Connaissant l'existence d'un logement d'urgence au sein de cette commune, la professionnelle demande à cette mairie s'il serait possible de l'utiliser pour héberger temporairement ce couple, dans l'attente d'une solution plus pérenne. Pourtant, et bien que la sollicitation provienne de la mairie, la mobilisation de son logement d'urgence s'est avérée compliquée :

« La particularité de ce logement, c'est que cette commune a créé ce logement d'urgence, qui lui appartient, mais elle met des restrictions telles que, en fait, c'est quasiment impossible... et ce logement est perpétuellement vide. Donc il a quand-même fallu montrer patte-blanche, expliquer en quoi est-ce que ça irait, qu'il y aurait une autre solution derrière. Enfin ça a été très très long, ça m'a pris beaucoup de temps sur la journée pour arriver à les faire entrer dans ce logement, pour 48 heures, parce que c'est la règle pour eux [les gestionnaires du logement] » (Une travailleuse sociale, entretien collectif MdR)

Les exigences formulées ici par les gestionnaires des logements d'urgence ou de dépannage sont justifiées par la volonté de garantir le caractère temporaire de l'hébergement. Cette ponctualité du séjour constitue une règle affirmée pour la plupart des logements d'urgence, bien qu'elle puisse dans les faits se traduire par des durées de séjour variables. Ainsi, pour que les ménages puissent accéder à ces logements, il faut que les orienteurs apportent des garanties quant à la courte durée d'hébergement. C'est ce que précise la travailleuse sociale susmentionnée, en s'appuyant sur la même situation :

« Eux, qu'est-ce qu'ils attendent pour, en gros, être rassurés ? Ils veulent qu'il y ait des solutions. Alors, en gros, ce qu'ils ne voudraient pas, c'est qu'on ne leur donne aucune durée. Ils rêveraient qu'on leur dise : "Ben voilà, on vous les donne pour 15 jours et à telle date, ils rentrent dans un logement". Ils veulent aussi un diagnostic, mais moi, j'ai trouvé vraiment que ce qui changeait la donne, enfin, ce qui a changé la donne quand je discutais avec eux, c'est quand je leur ai dit "mais là, je suis en contact avec [un bailleur social], ils ont un logement qui correspond au profil qui est libre". Ils m'ont même dit : "Vous auriez dû commencer par ça !" Ce qui a fait changer la donne, c'est ça » (Une travailleuse sociale, entretien collectif MdR)

Comme l'explique cette professionnelle, il s'agit de donner des gages et de « rassurer » les gestionnaires de ces logements en fournissant des informations sur la situation des ménages qui attestent de perspectives de sortie rapide. Cet engagement peut être implicite, fondé sur l'interconnaissance et la confiance forgées au gré des expériences passées. Certaines professionnelles nous expliquent ainsi que les expériences d'hébergement « positives » – entendu dans le sens d'un séjour court, au cours duquel le ménage n'a pas dégradé l'appartement et a réglé la redevance – nourrissent la confiance avec les gestionnaires, accroissent les possibilités de solliciter ces logements et les chances de bénéficier de cette ressource. Parfois cette relation de confiance, se double d'un contrat tripartite entre le gestionnaire du logement d'urgence ou de dépannage, la personne hébergée et l'institution qui assure son accompagnement. Dans tous les cas, chaque nouvelle orientation constitue une mise à l'épreuve de la relation de confiance entre les gestionnaires et les orienteurs.

Cette règle d'une durée de séjour ponctuelle, qui se négocie dès l'entrée dans le logement de dépannage, interroge les orienteurs et parfois même les gestionnaires quant à la pertinence même de cette ressource pour les ménages hébergés. En effet, une durée de quelques jours permet à peine d'engager des démarches, mais certainement pas de trouver des solutions pérennes permettant de remédier aux situations d'habitat précaire. C'est ce que nous indique l'élue d'une commune disposant d'un tel logement, qui déplore un changement de doctrine concernant les durées de séjour :

Élue : Alors ici on a le, j'ai oublié de vous le dire et c'est important, le logement d'urgence qu'on appelle. Malheureusement, ce logement d'urgence, c'est 48 heures.

Enquêteur : On peut y rester 48 heures ?

Élue : C'est tout. Le Maire, en conseil municipal, a adopté cette formule.

Enquêteur : Vous dites : « Malheureusement » ?

Élue : Parce que, vous n'allez pas résoudre une situation en 48 heures.

Enquêteur : Et ça, [...] le Maire, ce n'est pas quelque chose sur lequel il a voulu transiger ?

Élue : Non, ça a été voté en conseil municipal.

Enquêteur : Et c'est justifié comment ? A quoi ça sert dans ces cas-là si c'est pour 48 heures ?

Élue : Je vais dire que ça sert à dépanner, c'est tout.

Enquêteur : Mais quel genre de situation ?

Élue : Je... c'est peut-être pour notre bonne conscience, je n'en sais rien. Mais 48 heures, on n'y arrive pas, c'est sûr.

Ce vote du conseil municipal pour limiter la durée d'hébergement au sein du logement d'urgence s'inscrit en cohérence avec une décision prise à l'échelle de la communauté de communes d'adopter cette règle des 48 heures d'hébergement. Bien que l'élue interrogée regrette que cette durée ne soit « *malheureusement* » pas suffisante pour « *résoudre une situation* », elle accepte cette décision politique et l'applique. Certaines professionnelles, confrontées à ces contraintes temporelles, se font plus critiques, à l'instar d'une travailleuse sociale d'une MdR, exerçant sur un territoire où les situations exigeant un hébergement d'urgence sont rares :

« Et du coup, c'est assez étonnant de se dire, ben, quel est le but ? Parce que, à la fois, concrètement, des situations d'urgence sur notre secteur où il faut trouver quelque chose le soir, c'est assez rare. Ça doit être une fois par an. Moi, j'ai eu à travailler sur d'autres secteurs, c'était presque tous les jours et on n'avait pas de solution. Là, c'est jamais, et on a des solutions, mais elle est tellement restrictive que pour y accéder, ça devient hyper compliqué. Limite on trouve plus vite, enfin on a déjà trouvé la solution avec [le bailleur social] pour entrer dans un logement, alors qu'avec eux, on est encore en train de négocier et de débattre » (Une travailleuse sociale, entretien collectif MdR).

Le territoire dont il est question ici ne connaît pas une importante tension locative, d'où le fait que les professionnelles, très en lien avec le bailleur social implanté localement, travaillent directement avec ce dernier pour remédier aux quelques situations de sans-abrisme ou d'habitat précaire auxquelles elles sont confrontées. Si cette situation n'est pas observable sur l'ensemble des territoires du département, elle souligne néanmoins la façon dont les professionnelles cherchent des solutions dans un environnement partenarial de proximité.

Cette règle de la ponctualité de la durée de séjour n'est pas seulement énoncée verbalement, elle se traduit également matériellement. Les logements d'urgence peuvent être plus ou moins aménagés, mais dans le cas où la limitation de durée d'hébergement est clairement affirmée, les équipements, notamment électroménagers, sont l'expression ostensible de leur vocation de dépannage, de leur caractère temporaire et de l'impossibilité de s'y installer. C'est ce dont témoignent les professionnelles d'une MdR, à l'occasion d'un entretien collectif :

Professionnel 1 : *Ils n'ont pas mis de four.*

Professionnelle 2 : *Oui, mais ils ne veulent pas que les gens restent, et ça...*

Professionnel 1 : *Et pour autant, ce couple, quand ils sont rentrés, on leur a donné... Enfin la mairie avait, alors je ne sais pas d'où, un colis de nourriture, avec plein de choses à faire chauffer.*

Professionnelle 3 : *Mais ils n'ont même pas de quoi réchauffer une gamelle ?*

Professionnel 1 : *Non, il n'y avait rien.*

Professionnelle 3 : *Ah d'accord.*

Professionnel 1 : *Alors, c'était même plus vicieux que ça. Il y avait le four, mais il n'était pas branché. C'est-à-dire qu'il était posé dans un coin de la pièce. Donc voilà, c'est très restrictif.*

L'offre d'hébergement d'urgence est extrêmement rare sur les territoires du département du Rhône, car concentrée sur la métropole lyonnaise. Ainsi, les professionnelles de ces territoires disposent localement de peu de ressources d'hébergement institutionnel. Parmi elles, les logements de dépannage ou d'urgence peuvent constituer des solutions précieuses. Cependant, au regard du manque de visibilité de cette offre sur certains territoires, des négociations incertaines, parfois longues et difficiles pour y accéder, et des conditions matérielles et temporelles proposées, ces logements ne répondent qu'imparfaitement aux enjeux pratiques et moraux auxquels sont confrontées les professionnelles.

b. Épreuves de mobilité

Lorsque les personnes que nous avons interrogées nous présentent les territoires sur lesquels s'inscrivent leurs actions, elles mentionnent régulièrement les difficultés de mobilité. Cela concerne la plupart des habitants du Rhône, dès lors que l'on s'éloigne de la métropole lyonnaise, au regard des réalités géographiques et topographiques locales et des services de transport existants ou non. L'agent d'un bailleur estime, par exemple, qu'il s'agit là du problème principal sur le département :

« En introduction je dirais que c'est quand même, il y a quand même le gros gros gros problème pour nous, enfin la grosse difficulté que rencontrent les gens ici, c'est le transport. C'est-à-dire qu'il y a quand même beaucoup de coins où, si vous n'avez pas de voiture, on se demande si c'est bien de proposer des logements » (Agent d'un bailleur, entretien).

Ce constat rejoint les conclusions du diagnostic de mobilité sur le territoire de la Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées, publié en 2024 par Egis Group : « *Les contraintes du territoire et le manque d'alternatives impliquent aujourd'hui un usage très fort de la voiture. La mobilité est identifiée par tous les acteurs comme un enjeu fort et un des points clés du développement du territoire* » (Perraux, Kerckhove et Fortin, 2024). Cet enjeu de mobilité n'est pas propre aux personnes précaires ou se trouvant dans des situations d'habitat précaire. En revanche, il s'affirme de façon plus aiguë pour elles, en particulier celles ne disposant pas de moyens de locomotion ou qui, pour des raisons diverses (vieillesse et perte d'autonomie, par exemple), rencontrent des difficultés à se déplacer. Et ces difficultés ont des conséquences

sur l'accès aux services sociaux, aux administrations, aux établissements de santé, au travail ou aux établissements de formation, mais également sur l'accès aux ressources courantes : faire ses courses, voir ses proches, *etc.*

L'enquête permet d'identifier plusieurs échelles auxquelles s'observent et se jouent des difficultés différentes en termes de mobilité. Un premier niveau renvoie à l'*échelle départementale*. La structuration de l'offre actuelle de transports en commun est organisée au travers de liaisons avec la métropole, mais connecte insuffisamment les autres villes du département entre elles. Ainsi, des déplacements entre des communes géographiquement proches ne sont possibles qu'avec un véhicule personnel ou au prix d'un détour par le Grand Lyon. Par ailleurs, la configuration géographique du département est telle que les bassins de vie chevauchent, dans certains cas, deux départements : le Rhône et la Loire, le Rhône et l'Isère, le Rhône et l'Ain. Certains habitants sont ainsi davantage tournés vers les villes et ressources de ces départements frontaliers, obligeant à penser une *échelle interdépartementale* des déplacements. Au regard de ce constat, l'organisation des réseaux de transport en commun tournée vers la métropole lyonnaise s'avère inadaptée aux circulations sur ces territoires. Certaines professionnelles estiment ainsi qu'il faudrait penser une offre de transports en commun cohérente aux modes de vie des habitants. Ces *bassins de vie*, qui ne sont pas forcément limitrophes d'autres départements, révèlent également des difficultés en termes de déplacement. Plusieurs professionnelles nous décrivent l'impossibilité de se déplacer en transports en commun à cette échelle qui est pourtant celle où s'organise la vie quotidienne des personnes. Une professionnelle indique ainsi qu'« *il n'y a pas de transversalité* » au niveau des transports, pour qualifier la difficulté, voire l'impossibilité, à circuler entre plusieurs communes d'une même communauté de communes lorsque l'on n'est pas véhiculé. Ces difficultés peuvent également concerner la mobilité au sein même de certaines communes, parfois très étendues ou caractérisées par d'importants dénivelés. Les acteurs interrogés constatent ainsi que pour certaines personnes, en particulier celles pouvant avoir une mobilité limitée (liée à l'âge ou à un problème de santé), les circulations pour accéder aux ressources de leurs propres communes ou communautés de communes ne peuvent se faire à pied. Les transports en commun à cette échelle étant inexistant, la seule issue est alors de recourir à l'aide de proches pour se faire conduire ou leur passer commande des biens nécessaires (nourritures, médicaments, *etc.*).

Face à ces difficultés, beaucoup de personnes que nous avons interrogées déplorent, l'arrêt d'un certain nombre d'initiatives qu'elles jugeaient pertinentes – à l'image du « transport à la

demande » – et pointent l’insuffisance d’autres solutions telles que le « transport solidaire » ou encore l’utilisation potentielle des transports scolaires, tributaires des places disponibles et donc très incertaines. Certaines initiatives localisées ont été mises en place, notamment par des associations, pour tenter de pallier ces difficultés de mobilité. Des dispositifs tels que la Croix Rouge sur Roues, dans le nord du département, visent quant à eux à répondre à des situations jugées critiques, mais n’ont pas vocation à résoudre ces difficultés largement partagées.

Ces difficultés à se déplacer au sein du département justifient une partie des situations de non-recours à la Maison de la Veille Sociale⁶ et au 115, ainsi qu’au Droit au Logement Opposable (DALO).

Non-recours : définition et typologie

Nous reprenons ici la définition du non-recours proposée par l’Observatoire des non-recours aux droits et services (Odenore). Ainsi, « le phénomène du non-recours renvoie à la situation de toute personne qui ne bénéficie pas d’une offre publique, de droits et de services, à laquelle elle pourrait prétendre » (Warin, 2016).

L’Odenore, au travers de ses travaux de recherche, a élaboré une typologie comprehensive des situations de non-recours. Quatre types sont identifiés :

- Le non-recours par non-connaissance : dans ce cas, les personnes ne recourent pas à l’offre sociale, car celle-ci n’est pas connue.
- Le non-recours par non-réception : dans ce cas, l’offre est connue, elle est demandée par les personnes, mais elle n’est pas reçue pour différentes raisons.
- Le non-recours par non-demande : dans ce cas, l’offre est connue, mais elle n’est pas demandée pour différentes raisons.
- Le non-recours par non-proposition : dans ce cas, l’offre n’est pas proposée aux personnes par les intermédiaires sociaux pour différents motifs.

Les professionnelles des MdR que nous avons rencontrées ne mobilisent pas, à quelques exceptions près, le 115 ou la MVS. La non-mobilisation de ces services est justifiée par quatre arguments principaux.

La non-mobilisation du 115 ou de la MVS est justifiée par *l’inadaptation de l’échelle des réponses* potentiellement proposées par ces services. Alors que les personnes que reçoivent les professionnelles sont généralement inscrites sur les territoires où elles vivent et y sont attachées, la sollicitation de ces services induit une potentielle mobilité non souhaitée : « *Le 115, ça signifie, s’il y a de la place, trouver une solution loin de son bassin de vie actuel et donc le*

⁶ Service intégrée d’accueil et d’orientation (SIAO) du Rhône.

risque de perdre son réseau », nous signifie une travailleuse sociale à l'occasion d'un entretien collectif dans une MdR. Comme nous l'avons vu dans la section précédente, l'offre accessible au travers du 115 ou de la MVS est présente sur quelques territoires du Rhône et se concentre au sein de la métropole de Lyon. Solliciter le 115 ou la MVS conduit ainsi à devoir envisager un déplacement important, potentiellement difficile à réaliser, et un éloignement du territoire d'ancrage. Le quitter peut ainsi amener à se couper d'un réseau important et utile pour les personnes. Ce risque peut engendrer des situations de non-recours par non-demande, pouvant s'expliquer par la crainte de l'éloignement de ce territoire, mais plus généralement par l'incertitude qui environne la potentielle destination vers laquelle les personnes pourraient être orientées. Notons que si l'enjeu de préserver les attaches des personnes inscrites sur les territoires conduit à une faible mobilisation du 115 ou de la MVS les concernant, les professionnelles sont davantage enclines à proposer ces solutions éloignées à des ménages « de passage » ou n'ayant pas d'attaches locales.

L'éloignement géographique et les potentielles difficultés à rejoindre des structures d'hébergement ne sauraient expliquer à eux seuls la non-mobilisation du 115 ou de la MVS. Les situations de non-recours se justifient également au regard d'*expériences passées non concluantes*. Les professionnelles nous décrivent de multiples épreuves, plus ou moins récentes, au cours desquelles elles ont fait appel au 115 ou à la MVS et n'ont pas obtenu de réponse positive, voire pas de réponse du tout : « *On appelle le 115, y'a rien* », nous affirme une travailleuse sociale d'une MdR. Une autre indique : « *Faire des dossiers MVS pour rien, au bout d'un moment... on n'en fait plus !* ». Dans ces différentes situations, les professionnelles avaient parfois appelé elles-mêmes avec les ménages ou avaient conseillé à ces derniers de contacter ces services. Dans tous les cas, les réponses négatives ou les non-réponses conduisent les professionnelles à se détourner de ces solutions et à ne plus les proposer aux personnes qu'elles accompagnent. On observe ainsi comment des situations parfois répétées de « non-réception » conduisent en définitive les professionnelles à ne plus y recourir et à ne plus proposer ces services aux personnes qu'elles accompagnent. Ce renoncement favorise ainsi des situations de non-recours par non-demande et par non-proposition.

On peut ajouter à cela le constat de professionnelles qui estiment que la MVS a complexifié l'accès aux solutions d'hébergement institutionnelles présentes sur le département : « *La MVS paralyse vachement. Avant j'appelais directement tous les foyers d'urgence et je trouvais une place* », nous explique une travailleuse sociale d'une MdR. Le regret de ne pas pouvoir solliciter

directement les quelques structures institutionnelles d'hébergement locales est doublé d'un autre constat critique à l'égard de la centralisation de l'offre. Certaines professionnelles nous disent observer que les personnes, issues de la métropole et orientées vers des structures du Rhône, ont tendance à ne pouvoir y aller ou à n'y rester que peu de temps pour se rapprocher de Lyon. Il faudrait selon elles privilégier l'accès à ces dispositifs locaux aux personnes issues des territoires avoisinants, comme l'indique cette travailleuse sociale : « *La MVS met un terme au travail très local, la question de la proximité, de la prise en compte des situations locales* ».

Un troisième argument justifiant d'une non-mobilisation du 115 et de la MVS est *l'inadaptation de l'offre*. Les professionnelles que nous avons rencontrées soulignent le caractère inadapté de l'offre d'hébergement, en particulier d'urgence. Une partie des professionnelles, mais aussi des personnes concernées dont elles nous restituent les propos, ont des représentations négatives sur les « foyers ». Les centres d'hébergement d'urgence nous sont décrits comme des lieux collectifs, proposant une prise en charge ponctuelle, généralement seulement pour la nuit et dans lesquels il n'est pas possible de rester en journée. Pour partie, ces propos s'appuient sur des expériences passées, des professionnelles ou des ménages concernés. Des professionnelles ont parfois visité ces structures. Ces différentes expériences datent parfois de plusieurs années, mais demeurent marquantes. Dans certains cas, les propos que nous avons recueillis s'appuient sur des représentations plus ou moins fondées, liées à une connaissance relative de l'offre existante, et aux éventuelles évolutions qu'a pu connaître l'offre d'hébergement au cours des dernières années. Le foyer renvoie ainsi à un imaginaire inquiétant, tant pour les professionnelles que pour les ménages en situation de sans-abrisme ou d'habitat précaire, et ces derniers envisagent n'importe quelle solution alternative. Comme nous l'explique un professionnel : « *Se présenter dans l'urgence, c'est aussi, dans l'esprit des gens, un espoir de se dire "On va mieux s'occuper de moi et ça va aller plus vite". Puis quand la réponse qu'on leur donne, bah, c'est le 115, alors là [...], les foyers, les trucs, les personnes disent : "Mais en fait, j'ai autre chose, j'ai une autre option"* ». En tout état de cause, cette perception de l'inadaptation de l'offre sociale d'hébergement d'urgence conduit les professionnelles que nous avons interrogées à ne pas y recourir et à ne pas la proposer, ou alors en dernier recours, aux personnes qu'elles accompagnent : « *Les rares mobilisations du 115 concernent les personnes seules qui n'ont aucune ressource. C'est une solution de dernier recours pour les personnes isolées* ». Plus précisément, la mobilisation du 115 ou de la MVS est envisagée comme un dernier recours pour les personnes pour lesquelles toutes les autres pistes n'ont pas abouti.

Un quatrième argument, concernant ici spécifiquement la MVS, est avancé par les professionnelles. Celles-ci expliquent que *la temporalité des réponses* formulées par la MVS n'est pas compatible avec les situations des personnes qu'elles accompagnent. Nous l'avons déjà mentionné, dans certains cas, les professionnelles n'obtiennent pas de réponse de la MVS après avoir formulé une demande. Mais dans les cas où une réponse intervient, celle-ci arrive généralement trop tard au regard des besoins des personnes. Elles privilégient alors d'autres réponses. Par exemple, sur certains territoires du département, les délais d'accès à un logement social sont plus rapides que la potentielle admission dans une structure d'hébergement.

Plusieurs des raisons justifiant d'un non-recours à la MVS ou au 115 s'observent également concernant le Droit au logement opposable (DALO), très peu mobilisé par les professionnelles que nous avons rencontrées. Cela s'explique en partie par des expériences négatives lors de sa mobilisation passée, mais aussi et surtout par les principes de mise en œuvre spécifiques sur le département du Rhône et l'utilité perçue de ce droit au regard d'autres démarches qui peuvent être mises en œuvre.

En premier lieu, on peut indiquer que le volet hébergement de ce droit, le Droit à l'hébergement opposable (DAHO), n'est jamais mobilisé par les professionnelles que nous avons interrogées, pour les mêmes raisons que celles évoquées précédemment concernant les situations de non-recours au 115 et à la MVS. De plus, certaines professionnelles rencontrées ne connaissaient pas l'existence du DAHO ou ses conditions de recours, conduisant à sa non-mobilisation.

Concernant le DALO et son volet logement, les rares professionnelles ayant mobilisé ce droit pour des ménages au cours des années précédentes nous décrivent une certaine incompréhension quant aux décisions rendues. On nous mentionne en particulier des situations où les recours déposés pour un logement se sont vus requalifier en demande d'hébergement, pour des motifs pas toujours compréhensibles de leurs points de vue, alors même que le travail d'accompagnement engagé avec les ménages concernait bien l'accès à un logement.

Cependant, la raison principale évoquée par les professionnelles pour justifier de leur non-mobilisation du DALO est la mobilité imposée par ce droit sur le département, renvoyant à *l'inadaptation de l'échelle des réponses*. En effet, les propositions de logement faites aux ménages reconnus prioritaires au titre du DALO peuvent être localisées sur l'ensemble du département. Ainsi, un ménage vivant dans le nord du département peut se voir proposer un

logement situé au sud de celui-ci. S'il refuse cette proposition, il perd sa priorité. Cette potentielle mobilité liée au recours DALO ne correspond généralement pas aux aspirations des ménages qui souhaitent rester sur les communes où ils se trouvent ou aux alentours : « *Le DALO ça fait peur aux personnes, car elles veulent rester sur le territoire* ». Par ailleurs, et pour soutenir cette idée d'une mobilité subie induite par le DALO, les professionnelles nous décrivent les situations de ménages, provenant notamment de la métropole lyonnaise, et arrivant sur leurs territoires à la suite de la mobilisation de ce droit. L'une d'entre elles pointe ainsi une sorte de paradoxe : « *des personnes qui arrivent ici via le DALO et qui ne s'y retrouvent pas, ne souhaitent pas y rester* », tandis que « *dans le même temps, des personnes qui veulent rester sur le territoire ne trouvent pas de logement sur place* ». En définitive, le DALO est, au mieux, envisagé comme une solution ultime, comme l'affirme cette travailleuse sociale : « *Le DALO, c'est très rare, il faut avoir épuisé tout le reste avant* ».

Le DALO, une mesure parmi d'autres ?

Les entretiens réalisés avec les professionnelles permettent de constater que le DALO est généralement considéré comme « *une mesure parmi d'autres* ». Elles expliquent avoir l'impression que le DALO se superpose avec d'autres procédures qui semblent plus pertinentes. Une professionnelle, parlant de recours DALO déposés et n'ayant pas obtenu de réponses, explique ainsi qu'elle « *se tourne vers d'autres solutions* ». Une autre complète en précisant qu'elle préfère déposer « *un dossier anciennement SIAL [Service inter-administratif du logement] et désormais Service accès au logement et mixité sociale (SALMS)* ». Par ailleurs, les relations directes avec les bailleurs sociaux implantés localement, notamment, conduisent à ce que des solutions de logement puissent être trouvées pour les ménages demandeurs dans des délais généralement plus courts que ceux du DALO, et dans un périmètre géographique davantage cohérent avec les aspirations des ménages.

Le département du Rhône se caractérise, pour les acteurs que nous avons rencontrés, par un manque de transports en commun et par des difficultés à circuler d'une commune à une autre ou au sein d'une même commune. Se déplacer constitue alors souvent une épreuve pour les personnes en situation d'habitat précaire. Ces difficultés justifient des situations non-recours au 115, à la Maison de la Veille Sociale et au Droit Au Logement Opposable. Cependant, d'autres arguments sont avancés par les professionnelles interrogées pour ne pas mobiliser ces droits et services.

PARTIE 2 – Des ressources fragiles : écologies des solutions trouvées

Dans cette deuxième partie, nous proposons d'analyser les solutions trouvées pour remédier aux situations d'habitat précaire, sans les circonscrire aux réponses institutionnelles. Suivant une approche écologique, sensible aux transactions entre les individus et leur environnement, nous montrerons comment des personnes dépourvues de domicile personnel (a) et des professionnelles (b) recherchent, élaborent et trouvent des ressources localement. Celles-ci renvoient à la fois à des dimensions relationnelles – comment des personnes peuvent s'appuyer sur d'autres personnes – et matérielles – comment la présence de certaines infrastructures, de certains bâtis, de certains habitats, peuvent être mobilisée.

a. Des environnements et leurs « prises »

Commençons cette partie par Stéphane⁷. Nous le rencontrons au sein d'une association caritative, où il s'apprête à récupérer un colis alimentaire. Cet homme d'une trentaine d'années est originaire du nord-est de la France. Il est arrivé dans la commune, car il y a trouvé un emploi en intérim. N'ayant ni logement, ni hébergement, il dort dans sa voiture durant quelques mois. Au cours de cette période, en parallèle de son activité professionnelle, il réalise différentes démarches administratives, parmi lesquelles sa domiciliation au CCAS. C'est à cette occasion qu'un agent municipal, découvrant la situation d'habitat précaire dans laquelle se trouve Stéphane, formule la possibilité d'être hébergé dans le logement d'urgence communal.

Enquêteur : Et vous y êtes resté combien de temps dans le logement d'urgence ?

Stéphane : Euh, un mois et demi, je crois. [...] Parce qu'en fait, au bout d'un mois et demi, je n'y avais plus droit. C'était juste un dépannage vu que j'étais en intérim.

Enquêteur : Ah ok. Il y avait une durée limitée, on vous avait dit que...

Stéphane : Ah ben ouais, c'est pas moi qui ai décidé de partir. Sinon j'y serais resté tout le temps, mais bon.

Enquêteur : On vous avait dit dès le départ que ça allait durer un mois et demi ?

Stéphane : Ah oui, oui. Ils m'avaient prévenu que c'était juste pour dépanner, mais moi ça m'arrangeait. Au début, c'était une semaine. Après, ils m'ont renouvelé. Parce qu'ils veulent voir comment ça se passe, si les gens ils ne niquent pas l'appartement. Parce qu'il y en a un, quand il est venu, il a carrément vendu la machine à laver, alors... [...] C'est pour ça qu'ils font ça maintenant.

⁷ Les prénoms, noms ou initiales des personnes, collectifs ou associations mentionnés dans ce rapport ont été modifiés dans un souci d'anonymisation.

Enquêteur : C'est arrivé quand, ça ?

Stéphane : Je ne sais pas. Ils m'avaient dit ça. Mais si ça se trouve, c'en était un, il avait plus de thunes, il était en manque ou je ne sais pas quoi, il a vendu la machine. Ça se pourrait, hein.

Enquêteur : Et il y avait des obligations ?

Stéphane : Ah ben oui, il fallait que je travaille pour pouvoir l'avoir aussi, ouais. Puis, parce que moi, vu que je venais d'arriver, la domiciliation, il a fallu que je travaille 3 mois pour qu'ils me la donnent, pour prouver que je reste sur la commune. Parce que sinon, il y a des gens de passage, ils ne font que ça. Parce qu'eux, après, ils veulent être sûrs qu'on reste sur la commune

Lorsqu'il accepte cette proposition de logement d'urgence, Stéphane est conscient qu'il s'agit d'une solution ponctuelle. Il pense que cet hébergement est gratuit, mais rapidement, on lui explique qu'il lui en coûtera 5 euros par jour. Ce tarif sera d'ailleurs révisé à la hausse au vu des revenus qu'il perçoit par le biais de son emploi en intérim, conduisant à une facture de près de 600 euros pour un mois et demi de séjour. Selon Stéphane, sa possibilité d'accéder à ce logement est d'ailleurs directement liée à son contrat de travail, la durée de son séjour au sein de cet hébergement étant indexé à celle de sa mission d'intérim. Cette période d'hébergement terminé, il retourne dormir dans sa voiture.

Cela fait deux ans que Stéphane se trouve dans cette situation d'habitat précaire sur la commune. Il s'est familiarisé avec des dispositifs d'assistance et a rencontré plusieurs habitants qui lui rendent service. Ainsi, s'il fréquente des associations pour de l'aide alimentaire, il s'appuie également sur un réseau de proches – des amis et des voisins – qui lui apportent des repas chauds dans des Tupperwares et qui lui ouvrent également les portes de leurs logements afin qu'il puisse faire une machine à laver ou prendre une douche. Il a bien essayé une fois le service de douche proposé par des associations dans un gymnase de la commune, mais les horaires d'ouverture de ce dispositif expérimental ne coïncidaient pas avec ses horaires de travail : « *J'y suis allé une fois, le lundi, mais le problème c'est que je travaille moi je ne peux pas y aller. Moi j'ai des gens, je vais chez eux, donc ça va.* » Avec le temps, il a également fait connaissance avec les policiers municipaux qui tolèrent sa présence et se sont adaptés à certaines de ses habitudes :

Stéphane : La police, ils sont tranquilles, ils s'en foutent. Je la bouge de temps en temps, juste histoire de... Pour pas que ça gêne, qu'elle soit bougée une fois par mois, mais je la décale d'une place c'est tout. [...] Ils passent de temps en temps pour voir.

Enquêteur : Et qu'est-ce qu'ils disent alors ?

Stéphane : Bah si ça va bien, si j'ai tous les numéros, tout ça

Enquêteur : C'est quoi tous les numéros ?

Stéphane : Bah pour les trucs d'urgence tout ça, mais à chaque fois je leur dis : « Non moi ça va, je suis bien dans ma voiture ». Un soir, ils tapaient comme des malades à la portière et à la fenêtre, je ne voulais pas me réveiller parce que je travaillais à 3 heures et puis du coup je me suis réveillé, j'ai dit : « Ne vous inquiétez pas, moi je peux me débrouiller, j'ai le téléphone j'ai tout. » Parce que c'était chiant, parce qu'au début ils faisaient que ça : ils me réveillaient toutes les nuits pour voir si j'étais bien, mais bon maintenant qu'ils me connaissent, ils me réveillent plus, parce qu'ils ne me connaissaient pas au début, mais maintenant ça va, je suis tranquille parce qu'avant c'était chiant, ils me réveillaient tout le temps dans les nuits pour voir...

Enquêteur : Ils voulaient savoir quoi ? Si vous étiez vivant ?

Stéphane : Ouais, surtout ça, parce que j'étais le seul qui dormait presque en hiver, au milieu de la rue comme ça.

L'anecdote rapportée par Stéphane donne à voir comment son « droit à la considération » et son « droit à la tranquillité », caractéristiques des rencontres dans l'espace public (Joseph, 1998, p. 101), sont mis à l'épreuve au gré des situations et à mesure que les policiers apprennent à le connaître.

Penchons-nous maintenant sur Bruce, un homme qui approche les 70 ans. Nous le rencontrons dans l'espace public, installé en bordure d'un parking, assis sur le trottoir. Nous apprendrons, quelques temps plus tard, qu'il s'installe régulièrement ici afin de recharger son téléphone portable, en profitant d'un coffret électrique ouvert à proximité. Bruce est originaire de la commune où le nous rencontrons et dans laquelle il a vécu pratiquement toute sa vie. À l'occasion d'une conversation au cours de laquelle nous arpentons la ville, il nous fait la description des habitats dans lesquels il a vécu depuis une vingtaine d'années. Il a habité plusieurs années en appartement, notamment lorsqu'il était en couple avec la mère de ses enfants. Puis, après leur séparation, il a été hébergé par différentes personnes, il a squatté des logements ainsi que des caves et des cages d'escalier.

Nous n'abordons pas immédiatement sa situation résidentielle actuelle. Lui, si disert sur ses expériences d'habitat passées, demeure évasif concernant le lieu où il dort actuellement. « *Je suis chez quelqu'un* », nous indique-t-il. Lorsqu'il nous donne son numéro de téléphone pour que nous puissions rester en contact, il nous précise qu'il est préférable de lui envoyer un SMS plutôt que de l'appeler, afin que la sonnerie du téléphone ne signale pas sa présence aux voisins. Au regard de ses expériences passées, ce souci de discrétion nous laisse penser qu'il squatte une cave ou un appartement laissé vacant. Quelques temps plus tard, à la suite d'un concours de circonstances et alors que nous l'aidons pour transporter avec notre voiture un présentoir qu'il souhaite utiliser comme meuble de rangement, il nous conduit là où il habite. Nous entrons

dans un jardin, dissimulé par des bâches et de la végétation. Nous découvrons un abri de jardin, occupé par Bruce. Cette parcelle de terrain et cet abri ne sont pas à lui. Le propriétaire, nous explique-t-il, n'est pas au courant de son installation, qui date pourtant d'il y a plusieurs mois. Nous ne saurons pas s'il connaît l'identité du propriétaire. En tout cas, il ne l'a jamais vu depuis qu'il y vit.

Il nous invite à visiter sa cabane. Nous entrons dans un lieu sombre, où l'on ne distingue pratiquement rien. Il allume une lampe torche. Nous découvrons alors un espace particulièrement équipé et entièrement décoré. Des pans de murs sont couverts de tentures et de couvertures, d'autres d'affiches. Toute la surface du sol est recouverte de tapis. Au plafond, quelques guirlandes sont accrochées. Dans cet espace restreint, Bruce s'est construit un lit qui peut également faire office de canapé. Il a fabriqué et récupéré plusieurs meubles où sont rangées ses affaires et sur lesquels sont disposés des photos, des bibelots ou encore un vase avec des fleurs. Au milieu de la petite pièce, se trouve une table-basse sur laquelle il a installé un poste radio-CD avec lequel il écoute sa musique. Son aménagement nous impressionne. Pourtant, comme il nous le précise, il n'a pas fini et a encore beaucoup d'idées pour rendre son habitat plus confortable et plus praticable. La visite se poursuit à l'extérieur. Dans un espace semi-ouvert, attenant à sa cabane, il a installé un coin cuisine. Sur une grande table, autour de laquelle sont installées cinq chaises, il a posé son réchaud et ses ustensiles. Il nous explique cuisiner dehors, car il n'y a pas de lumière dans l'abri, hormis sa lampe torche dont il économise les piles, mais aussi pour éviter tout risque d'incendie en utilisant le réchaud à gaz dans l'abri. D'ailleurs, cet abri n'est raccordé ni à l'eau ni à l'électricité. Bruce s'en accommode. Il récupère les eaux de pluie et il ramène des bouteilles qu'il remplit en ville avant de rentrer chez lui. Pour l'électricité, outre le compteur électrique auprès duquel nous l'avons rencontré, il peut compter sur quelques commerçants qu'il connaît pour recharger son téléphone en cas de besoin. Il faut dire que Bruce connaît du monde. Lorsque nous discutons avec lui dans l'espace public, plusieurs personnes s'arrêtent pour le saluer, lui demander des nouvelles, savoir s'il pourra « venir donner un coup de main » pour un chantier ou un service. On lui demande également des nouvelles d'autres personnes de la commune, pas vues depuis un certain temps. Il est un « personnage public » (Duneier, 2001) qui donne l'impression de connaître tout le monde et que tout le monde le connaît.

Au fil des échanges, Bruce nous apprend qu'il est suivi depuis plusieurs années pour des troubles psychiatriques. Sa situation est aujourd'hui stabilisée par un traitement, mais, comme

il nous explique, cela n'a pas toujours été le cas. Il a ainsi fait des séjours de plusieurs années dans des hôpitaux spécialisés à la suite de crises dont certaines au cours desquelles il a agressé des personnes. Son dernier séjour en psychiatrie date maintenant d'il y a plusieurs années et il a des rendez-vous réguliers avec le centre médico-psychologique local. Au-delà de ces rendez-vous médicaux, il participe également assidument aux diverses activités culturelles ou de loisir qui sont organisées en lien avec le CMP. Bruce est également en lien avec des travailleurs sociaux, ce qui lui permet de percevoir l'Allocation Adulte Handicapé. Au-delà de ce revenu, il lui arrive aussi de gagner un peu d'argent en travaillant de façon non déclarée pour des agriculteurs locaux ou en allant prêter main-forte à certains de ses amis sur des chantiers de rénovation de logement.

Les cas de Stéphane et Bruce nous donnent à voir comment des personnes dépourvues de domicile personnel trouvent des solutions d'habitat, en s'appuyant sur des ressources institutionnelles – tel que le logement d'urgence qu'occupe temporairement Stéphane –, mais aussi non-institutionnelles – tel que l'abri de jardin où s'installe Bruce – qu'elles identifient sur le territoire. Ces habitats, s'ils constituent des réponses pour remédier à l'absence de logement à soi, demeurent néanmoins précaires au regard de certaines de leurs qualités matérielles ou de l'incertitude temporelle qui les caractérisent. Ces deux cas nous montrent également comment existent, localement, des réseaux de solidarités autour des personnes en situation d'habitat précaire qui impliquent une diversité d'individus : des professionnels du champ médico-social, des bénévoles d'associations caritatives, des commerçants, des amis, des voisins, *etc.* Ces territoires peuvent s'envisager comme des environnements, plus ou moins hospitaliers, dans et avec lesquels les personnes peuvent agir, en dénichant des « prises » (Joseph, 1997) leur permettant de faire face à leurs situations d'habitat précaire.

b. À la lisière de l'institution

Au regard de la rareté de l'offre institutionnelle, les sollicitations pour un hébergement en urgence constituent pour les professionnelles des épreuves morales qui les affectent. Elles nous partagent régulièrement, au cours des entretiens, les émotions qu'elles éprouvent lorsqu'elles se trouvent confrontées à des situations qui exigent selon elles une solution d'hébergement immédiate. Il est ainsi « *difficile* » de ne rien avoir à proposer, comme elles l'indiquent. L'une d'entre elles nous explique même que ce sont des situations « *qui l'empêchent de dormir* »

pendant plusieurs nuits ». Cette dimension sensible, qui affecte les professionnelles, ne les conduit pas pour autant à une forme d'immobilisme ou de résignation. Elles nous décrivent ainsi comment elles tentent d'imaginer et de trouver des ressources possibles, y compris à la lisière de l'institution.

On peut ainsi distinguer trois types de réponses. Un premier type de réponse consiste à tenter de mobiliser les ressources et le réseau des ménages qui les sollicitent. Plusieurs professionnelles nous expliquent même qu'il s'agit de leur première modalité de réponse face aux situations d'urgence. Les professionnelles demandent ainsi aux personnes si elles peuvent trouver une solution d'hébergement auprès de proches, qu'il s'agisse de membres de la famille, d'amis ou de connaissances plus éloignées. Dans ces situations, la potentielle piste est de trouver un hébergement *chez* un particulier. Mais ce peut être aussi un hébergement *par* un particulier. Par exemple, il nous est relaté le cas d'une personne hébergée par son employeur dans le local de l'entreprise où elle travaille. Ces hébergements précaires permettent aux professionnelles de temporiser l'urgence afin de travailler à des solutions alternatives plus pérennes. Alors que, comme nous l'avons vu, certains logements d'urgence imposent des durées de séjours ne permettant pas un temps suffisant pour accomplir de telles démarches, les professionnelles essayent de s'appuyer sur les ressources des ménages concernés pour disposer d'une marge de manœuvre plus importante. Dans ces situations, le fait que des démarches soient engagées pour trouver une solution pérenne peut, comme nous le précisent les professionnelles, faciliter l'accord des tiers pour un hébergement. Cela s'observe également dans les cas où les personnes sont d'ores et déjà hébergées par des particuliers. Les professionnelles peuvent endosser un rôle de médiateur avec ceux-ci afin de maintenir ou de prolonger cette solution d'hébergement, et de gagner ainsi du temps dans l'attente d'une autre solution. Plusieurs professionnelles nous ont signalé recevoir ou contacter les hébergeurs, à la demande des personnes qu'elles accompagnent, afin de leur expliquer les démarches entreprises, négocier une prolongation de l'hébergement et parfois signaler l'imminence d'une réponse plus durable.

Si la mobilisation des ressources personnelles des ménages en situation d'habitat précaire constitue l'une des premières pistes de réponse pour les professionnelles, cela ne s'avère pas toujours possible. On observe ainsi un deuxième type de réponse qui consiste, pour les professionnelles, à mobiliser leurs propres carnets d'adresses afin de trouver des solutions d'hébergement. Dans certains cas, et comme nous l'avons évoqué, certaines professionnelles disposent de relations privilégiées avec certains gestionnaires de logements d'urgence ou de

dépannage qu'elles font jouer pour y faire accéder un ménage. Toutefois, ces situations demeurent rares et les professionnelles nous disent solliciter avec parcimonie ces logements pour ménager leurs relations avec leurs gestionnaires. Par ailleurs, et bien que les ressources d'hébergement soient rares, les professionnelles tentent tout de même de trouver des places, en faisant « *le tour de partenaires* » susceptibles d'avoir des places d'hébergement sur le bassin de vie ou à distance raisonnable. Certaines tentent ainsi d'appeler directement les quelques structures d'hébergement du département pour savoir si des places seraient disponibles, sans passer par les organes centralisateurs de la demande que sont le 115 et la Maison de la Veille Sociale. Une professionnelle nous raconte ainsi avoir dû rechercher un hébergement en urgence pour un couple et leur bébé de trois mois. Sa quête n'est pas vaine, puisqu'elle réussit à négocier un hébergement à l'hôtel pris en charge par le Département pour cinq nuits. Les nuitées d'hôtel constituent en effet de possibles solutions, mobilisables dans le cadre de la protection de l'enfance. Dans le cas présent, cet hébergement, au-delà de sa durée limitée, pose un autre problème, car la femme et l'enfant peuvent en bénéficier, mais le mari non. Face à cette situation, la professionnelle qui accompagne le ménage tente alors d'appeler plusieurs associations afin de trouver une solution alternative permettant d'héberger les trois membres de la famille. Elle appelle une à une les structures d'hébergement du territoire, appelle même directement des salariés de ces structures faisant partie de son réseau. Cette démarche s'avèrera vaine et la femme et son enfant se rendront finalement à l'hôtel. Un arrangement avec l'hôtelier permettra néanmoins au mari, moyennant finance, de pouvoir passer les quelques nuits qu'aura duré cet hébergement au côté de sa femme et de son enfant.

Dans ces situations, si la plupart des solutions qui sont alors sollicitées sont de nature institutionnelle, on constate que les canaux mobilisés peuvent aussi être personnels et s'opèrent à l'aune de l'interconnaissance. Il s'agit alors de contacter directement son « réseau », constitué de professionnels travaillant dans diverses structures, d'agents de CCAS, d'élus, *etc.*, avec lesquels elles ont déjà eu affaire. Il s'agit en effet de tenter, par tous les moyens, de mobiliser l'ensemble des ressources identifiées accessibles. En ce sens, cette modalité de réponse des professionnelles se situe à la frontière des réponses institutionnelles et des réponses au bord de l'institution.

Enfin, lorsqu'aucune solution n'est trouvée dans le réseau des personnes et dans celui des professionnelles, ces dernières tentent d'élargir le spectre des habitats. Les professionnelles nous expliquent ainsi contacter tous types d'hébergements présents sur leurs territoires, qu'il

s'agisse de gîtes, de camping ou encore d'hôtels. Ces habitats nous sont ainsi régulièrement mentionnés comme des réponses potentielles pour faire face à l'urgence. Des professionnelles nous disent ainsi avoir, pour l'hébergement d'un couple de personnes âgées, négocié la location d'un gîte, hors saison touristique, dont le coût a été pris en charge par une commune. Une autre nous explique avoir orienté, il y a quelques années, des personnes vers des campings, et ajoute qu'il lui arrive aujourd'hui d'orienter des personnes vers un Appart'Hotel qui peut faire office de solution de dépannage ponctuelle. Ces différents habitats demeurent des solutions précaires, matériellement ou temporellement, mais elles constituent des réponses pour agir en urgence face à des situations qui l'exigent selon les professionnelles.

Au regard de la rareté de l'offre d'hébergement d'urgence existante sur les territoires du département, les professionnelles mènent un *travail du proche* pour identifier et trouver des solutions d'habitat. Celui-ci consiste à se renseigner, auprès des personnes qui les sollicitent, sur les réseaux dans lesquels elles s'inscrivent pour y dénicher certaines ressources, voire pour les préserver. Ce travail consiste aussi, pour les professionnelles, à s'appuyer sur leur réseau pour trouver des solutions, quitte à contourner les procédures établies. Enfin, ce travail repose également sur le repérage et l'orientation vers une diversité d'habitats, implantés localement, dont la vocation première n'est pas l'hébergement de personnes dépourvues de domicile personnel, mais qui peuvent être mobilisés à cet effet.

PARTIE 3 – Engagements citoyens : sollicitations et interventions

Dans cette troisième partie, nous proposons de revenir sur les engagements d'une pluralité d'acteurs auprès de personnes en situation d'habitat précaire. En revenant sur une implication personnelle inscrite dans une association organisée (a) et sur des formes d'assistance présentées comme de l'entraide entre « habitants » ou « voisins » (b), nous souhaitons porter notre attention sur la diversité des acteurs concernés par les situations d'habitat précaire, aux côtés des personnes dépourvues de domicile personnel et de professionnelles de l'intervention sociale.

a. Des réseaux de solidarités

Le récit de Chantale, professeure de français à la retraite et aujourd'hui membre de Solidarité Migrants, donne à voir la façon dont elle s'est progressivement engagée dans l'accompagnement de familles migrantes sur son territoire avant de rejoindre l'association. Elle s'est, dans un premier temps, engagée à titre individuel auprès de familles ayant connu un parcours de migration, en leur donnant des cours de français :

Chantale : J'étais prof de français à la retraite et je suis venue en aide à quelques familles, comme ça, qui étaient aussi dans la précarité. Une famille [originaire d'Europe de l'Est] qui n'avait pas de papiers non plus, qui vivait dans une caravane à l'époque. J'ai donné des cours de français aussi à une famille [originaire du Moyen-Orient], qui arrivait aussi, mais eux, avec toute la protection de la France pour 10 ans, je les aidais en français

Lorsqu'on lui demande comment elle a rencontré ces premières familles à qui elle a donné bénévolement des cours de français pendant plusieurs mois, voire plusieurs années, elle nous explique, prenant le cas de la famille venant d'Europe de l'Est, que c'est par le « *bouche à oreille* », une information transmise par une autre personne de la commune, entre « *des gens qui sont un peu soucieux des cas désespérés autour d'eux* », pour reprendre ses termes :

Chantale : Alors oui, alors par le plus grand des hasards. Le bouche-à-oreille, quelqu'un m'a dit un jour : « Il y a une dame qui est [originaire d'Europe de l'Est] et qui vit en caravane [sur la commune]. » Il y a un accueil des gens du voyage. Il y a un petit terrain d'accueil qui prend les gens pendant trois mois, qui accepte trois mois, renouvelable une fois six mois, mais au bout de six mois, il faut partir. Donc par exemple, cette famille, au bout de six mois, on lui a trouvé un autre, la même chose, mais [sur une autre commune]. Elle a été accueillie [sur cette commune]. Alors comment ? Là, c'est complètement... c'est quelqu'un qui fait partie de l'association d'ailleurs, c'est Suzanne qui un jour, m'a dit : « On m'a dit que... », des gens qui sont un peu

soucieux des cas désespérés autour d'eux. « On m'a dit que et est-ce que tu veux qu'on y aille ? »
J'ai dit d'accord et une fois qu'on a mis le doigt dans ce petit truc, on est vite happés.

Cette famille originaire d'Europe de l'Est est composée du couple de parents et de leur enfant majeur. Comme nous l'explique Chantale, poursuivant sa description de leur situation, ils ont investi leurs maigres économies dans l'achat d'une voiture et d'une caravane d'occasion afin de trouver une solution d'habitat après avoir été déboutés de leur demande d'asile :

Chantale : Ils s'étaient acheté une caravane pourrie, avec une petite voiture pourrie. Ils avaient un peu d'argent d'avance, je pense, parce que c'est des gens qui avaient du bien... qui se sont fait spolier par des gens corrompus ici, qui ont réussi à s'emparer de leurs biens même. Enfin, vraiment, ça a été assez dur. Donc eux, quand ils ont été déboutés du droit d'asile, ils se sont dit : « On reste, on essaye de rester. Mais pour rester, on achète une petite caravane... », qu'ils n'avaient pas dû payer cher, et puis une petite voiture. On les a rencontrés comme ça.

Chantale les rencontre sur cette aire d'accueil. Ils lui disent avoir besoin de cours de français, « *ils avaient envie d'apprendre le français* ». À partir de cette rencontre, elle vient régulièrement leur donner des cours, y compris après qu'ils aient dû déménager sur l'aire d'accueil d'une autre commune plus éloignée : « *Je travaillais avec eux dans la caravane, qu'il pleuve, qu'il vente ou qu'il neige, dans le auvent de la caravane qu'on chauffait comme on pouvait, pendant 2 ans.* » Alors qu'elle est déjà fortement investie auprès de cette famille, elle entend parler de la création d'une association qui accompagne les personnes migrantes et qui cherchent des bénévoles pour leur prêter main-forte. Déjà impliquée auprès de familles pour des cours de français, Chantale et quelques personnes de son entourage se sont dit : « *On y va. On va voir ce qui se passe* ». C'est ainsi qu'elle rejoint l'association, alors que celle-ci se crée à peine.

L'association Solidarité Migrants est née en 2016, à la suite de la constitution d'un collectif, quelques années auparavant, réunissant des catholiques engagés au sein des paroisses de deux villages. Ces paroissiens sont à l'origine sollicités par un prêtre, très engagé dans l'accueil des migrants au sein du diocèse de Lyon et originaire du territoire. Ce dernier, très affecté par l'évacuation d'un squat conduisant à la mise à la rue de familles albanaises en situations irrégulières avec de jeunes enfants, s'était impliqué afin de les soutenir. Il réussit à trouver, dans un premier temps, des solutions de mise à l'abri ponctuelles. D'abord dans un gymnase, puis dans un hangar industriel désaffecté. Mais ces réponses en urgence ne sont pas satisfaisantes. Constatant que ces familles souhaitent rester en France et veulent travailler, le prêtre tente de trouver des solutions plus pérennes. Il se tourne alors vers son territoire d'origine afin de mobiliser son réseau – les paroisses locales et des personnes qu'il connaît – afin de créer un

petit collectif de personnes qui pourraient accueillir 5 ou 6 familles sur les deux villages. En parallèle, le prêtre négocie avec la Préfecture du Rhône – en particulier le préfet et le préfet délégué à l'Égalité des chances – pour faire en sorte que ces familles disposent, de façon dérogatoire, d'un droit au travail. C'est ce que nous explique Chantale, lorsqu'elle nous retrace la genèse de l'association :

Chantale : Donc ce prêtre, ensuite, s'est dit : « Il faut que je trouve des endroits pour sortir ces gens de cette usine désaffectée », enfin la cellule qui n'était pas... « Il faut que je trouve des familles ». Et comme il connaissait un peu la région, il est venu voir des familles qu'il connaissait, enfin, des gens qu'il connaissait ou des gens de paroisse, enfin bref. Et il leur a dit : « Est-ce que vous pourriez monter un petit collectif qui pourrait accueillir des familles ? Il s'agira d'accueillir 5-6 familles à peu près, sur les deux villages. Et puis moi, je viens de négocier avec la préfecture la possibilité d'avoir du travail, puisque pour avoir un logement, il faut avoir un travail. Donc pendant un certain temps, il faudrait pouvoir prendre soin de ces gens, de façon à ce qu'on les mène vers l'autonomie par l'intermédiaire d'un travail puis d'un logement social ». Et c'est ce qui a été fait.

Les habitants de ces deux communes, impliqués dans ce collectif, ont donc œuvré pour trouver des solutions d'hébergement pour ces familles – en s'appuyant notamment sur leurs municipalités –, mais également des possibilités d'emplois auprès d'entreprises locales susceptibles d'embaucher des personnes ayant une faible maîtrise du français sur des emplois peu ou pas qualifiés. L'accès à l'emploi a ainsi permis à ces familles de passer de solutions d'hébergement provisoires à des logements sociaux auxquels elles ont progressivement accédé. C'est à la suite de cette première expérience ayant porté ses fruits que les membres de ce collectif ont décidé de poursuivre leur action, en se renforçant du soutien de nouvelles personnes et en créant officiellement l'association Solidarité Migrants. C'est à ce moment-là que Chantale les rejoint. Comme elle nous l'explique, elle n'arrive pas seule, puisqu'au-delà des personnes de son entourage, elle demande aussi à l'association d'accepter d'accompagner la famille originaire d'Europe de l'Est auprès de laquelle elle intervient déjà à titre individuel. Ainsi, alors qu'elle s'implique désormais auprès des autres ménages suivis par l'association, la situation de cette famille venant d'Europe de l'Est profite du soutien de Solidarité Migrants et de ses réseaux. C'est ainsi que le fils accède à une formation d'un an – obtenue grâce à une négociation du prêtre – ou encore que la mère trouve différents emplois avant de voir enfin sa situation administrative régularisée, après plusieurs années.

À l'image de la situation de la famille d'Europe de l'Est suivie initialement par Chantale, et à la suite des familles accompagnées par le collectif constitué sous l'impulsion du prêtre, Solidarité Migrants permet à plusieurs ménages d'accéder à l'emploi, et donc à des ressources financières, puis à des logements pérennes. Cela exige un engagement important de la part des

bénévoles qui usent de leurs réseaux pour obtenir des hébergements transitoires pour les familles, négociant notamment avec les communes pour utiliser des logements leur appartenant. C'est ainsi que certaines communes acceptent d'accueillir des familles dans des logements d'urgence, ou encore dans d'anciens logements de fonction alors inoccupés ou des bâtiments vacants ayant vocation à être rénovés ultérieurement. Il en va de même pour la recherche d'emploi. Les bénévoles tentent de trouver des employeurs potentiels pour les personnes qu'elles accompagnent, en tenant de faire en sorte que l'emploi corresponde au niveau de maîtrise du français des personnes, mais aussi également, lorsque cela s'avère possible, à leurs préférences. Prenant le cas de la femme venant d'Europe de l'Est évoqué précédemment, Chantale nous décrit les difficultés pour conjuguer ces différents enjeux :

Chantale : Elle a travaillé un peu [dans une structure d'aide à domicile], à un moment. Et puis ça ne lui allait pas. On a essayé aussi, comme elle était, c'était quelqu'un qui était dans le milieu médical, parce qu'elle avait fait des études de médecine. On s'était dit que tout naturellement, on allait essayer de lui trouver un boulot peut-être dans un EHPAD ou quelque chose comme ça. D'abord, comme aide-soignante. Moi, je m'étais renseignée pour savoir si elle pouvait faire son équivalence. Mais ça, ce n'était pas possible, il fallait qu'elle passe vraiment un niveau B2, tu vois. Et ça, je me suis vite rendu compte que c'était compliqué pour elle. Et puis, elle a essayé, mais ça ne lui allait pas parce que culturellement, [dans son pays], on ne met pas ses parents en EHPAD. On les garde à la maison et on s'en occupe et elle trouvait que c'était indigne ce qu'on faisait subir aux personnes âgées, elle n'a pas supporté. Elle a préféré être femme de ménage.

Mais l'activité de l'association ne se cantonne pas à cette recherche d'emploi ou à celle de solutions d'hébergement transitoire pour les familles. L'association soutient les éventuels coûts financiers de ces hébergements, qu'il s'agisse de la redevance pour l'occupation des lieux ou les charges en termes d'électricité ou de chauffage. Les bénévoles accompagnent les familles dans leurs démarches administratives, y compris celles, difficiles, relatives à la régularisation de leur séjour en France, avec l'appui d'un avocat spécialiste de ces questions. Ils les épaulent aussi dans le dépôt de leur demande de logement social ou d'autres démarches relatives à l'accès aux droits sociaux ou de santé. Ils donnent des cours de français, s'organisent pour accompagner en voiture les personnes hébergées ou logées loin de la ville.

À l'image des relations avec les mairies, ces actions sont aussi souvent liées avec d'autres acteurs du territoire, qu'il s'agisse des Maisons du Rhône, de la Communauté de communes ou d'associations caritatives ou encore de France Services.

Chantale : On a des relations avec les associations qui font de l'aide alimentaire [...] et puis la Maison du Rhône, beaucoup. On les sollicite beaucoup les assistantes sociales de la Maison du Rhône, on a de bonnes relations [...] avec quelques assistantes sociales de la Maison du Rhône.

Parce qu'on vient en aide aussi, on est un soutien aussi quelques fois pour constituer des dossiers. Par exemple, là, moi je suis les enfants afghans en ce moment pour l'école particulièrement.

À l'image de cet extrait, ces bonnes relations tiennent aussi au fait que les bénévoles de l'association se proposent comme des ressources pour accompagner les personnes. Elles sont des soutiens pour les personnes elles-mêmes, mais peuvent également l'être pour les professionnelles ou bénévoles d'autres structures. Elles se proposent ainsi comme telles et vont à la rencontre de certains acteurs pour leur proposer leurs services. C'est ainsi que l'association est allée rencontrer le Centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) qui se trouve à proximité de la commune, ou encore avec Forum Réfugiés Réinstallation, dont une structure s'est implantée non loin :

Chantale : Quand on est allés voir le CADA, on a dit : « Bon, on veut bien organiser des choses ensemble. Si par exemple, les gens qui sont chez vous ont envie de passer un week-end avec nous, avec des gens qui seraient disponibles pour les recevoir, on veut bien faire ça ». Donc on a un certain nombre des gens de l'association qui se sont proposés [...]. On a eu aussi, on a essayé de créer des relations avec Forum Réfugiés Réinstallation, [qui] s'occupe de migrants qui sont protégés par la France, à qui la France donne soit un statut de réfugiés, soit un statut de protection subsidiaire, parce qu'ils ont été repérés. [...] Et ces gens arrivent, ils ont tout de suite une protection de 10 ans, ils ont tout de suite une carte de séjour de 10 ans. Les procédures sont très accélérées pour eux, ils ont accès rapidement [...]. Et ils sont suivis pendant 1 an par Forum Réfugiés. [...] Donc il y a quelques années en arrière, trois ans peut-être, on s'est dit : « Essayons de voir eux, s'ils ont besoin de notre aide », parce qu'on avait de moins en moins de familles, on avait un peu de temps. On se disait : « Qu'est-ce qu'on pourrait faire pour eux ? » Donc on avait rencontré des migrants qui avaient dit : « Nous, on veut bien parler français, mais pas avoir des cours », parce que les cours, ils les avaient. Mais parler français, enfin, faire la conversation. Alors on avait créé un petit atelier de conversation et un atelier de balades, de randonnées. Alors comme ça, on a fait connaissance de familles qu'on continue de suivre, mais qu'on n'a pas aidées vraiment, mais on continue de les suivre.

L'action de Solidarité Migrants s'inscrit ainsi sur le territoire, en lien avec les acteurs qui s'y trouvent, sur lesquels elle s'appuie, mais pour lesquels l'association constitue aussi une ressource qui peut être sollicitée. L'association peut ainsi se voir interpellée par certains de ces acteurs afin d'intervenir auprès de familles en difficulté. Chantale nous décrit ainsi une situation où elle a été sollicitée par le président du CCAS d'une commune pour intervenir auprès d'une famille qu'il avait repérée et installée dans un logement d'urgence :

Chantale : Alors, c'est le président du CCAS qui m'a appelée en plein mois de juillet en me disant : « Voilà, je les ai trouvés sur un parking, ils dormaient dehors. Je ne peux pas les laisser dormir dehors, il y a trois petits enfants. Je les ai mis dans un logement d'urgence. » Ils en avaient attribué un déjà qui était tout petit : « Mais je voudrais bien pouvoir les interroger, est-ce que vous voulez venir avec moi ? » Parce qu'on se rend service comme ça. Donc je suis allée et puis on a commencé à débriefer cette situation, à voir les papiers... Parce que là, tous les papiers sont dans leurs téléphones. Il y a des images, des milliers d'images, de trucs. Il n'y a presque pas de papiers, c'est un peu compliqué. Donc après, nous, on essaye de faire le tri de ces trucs. Et puis après, [le

président du CCAS], il nous fait un peu confiance donc il dit : « On continue. » On le rencontre, on dit : « C'est bon ? Ils peuvent rester encore ? » « Oui, bon, allez. » C'est tout du relationnel.

Comme l'explique Chantale, il s'agit alors de se « rendre service » mutuellement dans l'action entreprise pour aider le ménage. Si les sollicitations dont fait l'objet Solidarité Migrants concernent le soutien à des personnes migrantes, l'association est aussi devenue une ressource en ce qui concerne le soutien à l'ameublement des logements :

Chantale : Ce qu'on fait beaucoup aussi, c'est qu'on meuble des logements. Et maintenant, on fait appel à nous souvent pour ça. Les autres associations par exemple. J'ai reçu pas plus tard que la semaine dernière un message [association caritative] qui disait : « Il y a cette dame-là, il faut lui téléphoner parce qu'elle a besoin de ça, ça et ça. » Alors, qu'est-ce qu'on fait nous ? On a des sympathisants dans notre association qui sont assez nombreux et qui ont accepté de nous donner leurs mails pour qu'on puisse les contacter. On envoie un mail à tous nos adhérents et sympathisants en disant : « Voilà, on a besoin, on va avoir besoin de loger une famille, il nous faut tel et tel meubles. » Et en général, en 15 jours, on arrive à meubler. Cuisinière, frigo, des choses comme ça.

En s'appuyant sur son réseau qui, au-delà de la soixantaine d'adhérents, compte plus de 150 sympathisants, l'association réussit à mobiliser un grand nombre de personnes pour trouver en peu de temps l'équipement nécessaire à l'aménagement des logements. Comme nous l'expliquent les bénévoles, elles reçoivent régulièrement des messages de personnes de leur réseau qui leur proposent de donner des meubles ou de l'électroménager, qu'elles doivent à regret refuser faute d'espace de stockage pour les entreposer.

À travers le récit de Chantale se donne à voir l'organisation d'un réseau structuré de citoyens impliqués pour accompagner, principalement, des personnes exilées en situation d'habitat précaire. De manière précise, il donne à voir comment ces bénévoles coopèrent avec des acteurs institutionnels pour trouver des réponses appropriées, mais aussi comment ils deviennent, pour ces derniers, des partenaires privilégiés sur lesquels s'appuyer. S'organise ainsi, autour des personnes en situation d'habitat précaire, un maillage complexe qui ne saurait se réduire aux seuls acteurs institutionnels.

b. Assistances entre habitants

L'engagement citoyen ne saurait se réduire aux seuls « collectifs » ou « associations » de bénévoles ou de militants impliqués. Il se joue également dans des relations de proches en proches, dans des engagements singuliers « visant le monde en tant qu'il est commun » (Bidet et al., 2015). C'est ce que donnent à comprendre deux situations sur lesquelles nous souhaiterions nous arrêter.

La première situation concerne Monsieur G. Elle nous est décrite à l'occasion d'un entretien collectif avec les professionnelles d'une Maison du Rhône. Monsieur G. habite un petit village. Il n'est pas en lien avec la Maison du Rhône, même s'il avait été suivi 10 ans auparavant dans le cadre d'une mesure d'accompagnement budgétaire, puis la mise en place d'une mesure de tutelle qui a finalement été arrêtée quelque temps plus tard. Ce monsieur est âgé d'une soixantaine d'années et ne perçoit pas encore sa retraite. Il revient « *dans le circuit* » de la MdR, nous expliquent les professionnelles, par une demande de concours de force publique à la suite d'une procédure d'expulsion. Son bailleur avait engagé cette démarche à cause d'une très importante dette de loyer. Les professionnelles de la MdR ne connaissant pas ce monsieur, elles le convoquent pour un rendez-vous et c'est l'adjoint au maire de sa commune qui l'amène, puisque ce dernier avait reçu aussi à la mairie le concours de force publique. Au cours de cet entretien en présence de l'adjoint au maire, la professionnelle découvre que ce monsieur n'a plus de ressources stables depuis 5 ou 6 ans. Pour subvenir à ses besoins, il fait « *des petits boulots à droite à gauche pour les gens* », notamment l'entretien des parties extérieures d'un château se trouvant à proximité de sa commune de résidence, pour lequel il est payé en liquide, ce qui lui permet de faire des courses. Certaines personnes qui l'embauchent l'emmènent même parfois faire des courses ou des démarches. Hormis ces quelques revenus, il n'a plus suffisamment de ressources pour subvenir aux charges courantes et n'a donc pas payé son loyer depuis plusieurs années, tout comme l'assurance de son logement, ou encore ses factures d'électricité ou d'eau.

L'adjoint au maire, découvrant lui aussi cette situation, s'est particulièrement impliqué afin de soutenir Monsieur G. Après l'avoir emmené à ce premier rendez-vous à la MdR, il l'a également accompagné à la banque afin de rouvrir un compte et il a été présent tout au long des démarches avec la MdR pour rouvrir les droits au RSA. L'adjoint au maire, mais aussi d'autres personnes du village, se sont beaucoup mobilisées et investies pour que ce monsieur puisse

rester dans son logement, qu'il n'en soit pas expulsé. Une professionnelle nous restitue les propos de l'adjoint au maire : « *Il ne faut pas qu'il soit expulsé. S'il est expulsé, il va aller où ? Nous, on n'a pas la place pour le loger ailleurs parce qu'on n'a pas d'autres logements, et en même temps, s'il n'est plus ici, plus personne ne va l'aider, donc il va se retrouver tout seul et donc voilà.* »

Des négociations ont donc été engagées avec son bailleur. La mairie s'est déplacée aux commissions avec le sous-préfet pour discuter du concours de la force publique, pour soutenir le fait qu'il ne soit pas expulsé et que puissent être envisagées d'autres solutions. Le concours de la force publique ne sera finalement pas accordé et le bailleur acceptera la mise en place d'une mesure d'accompagnement sociale personnalisée (MASP), afin que Monsieur G. soit accompagné pour la gestion de son budget par une structure sociale. Cette situation donne à voir l'implication d'une pluralité d'acteurs aux statuts différents, qui agissent afin de remédier à une situation d'habitat précaire, comme l'indique l'une des professionnelles de la MdR :

Une travailleuse sociale : *Donc voilà, c'est vraiment la cohésion du village et nous, c'est indispensable pour travailler avec des gens comme ça, très isolés. Un, c'est ce qui les maintient, alors du coup, on les voit arriver très tard. Parce que je pense qu'ils se maintiennent et qu'ils se contentent de peu et tout le monde les aide un petit peu, même si ça ne règle pas le fond du problème. Et en même temps, nous, c'est des gens sur qui on peut s'appuyer aussi, qui vont être en appui et qui vont aider dans les déplacements, dans aller à un endroit ou un autre. Parce que ce monsieur, s'il n'a pas l'adjoint au maire, il ne va pas ouvrir son compte à la banque, il ne va pas aller... Il a besoin d'être mobile, il n'a rien, donc voilà, c'est tout ça. [...] La réalité, pour le coup, c'est vraiment ces petits villages où tout le monde se connaît et où les gens qui sont là depuis des années et des années, qui ont toujours vécu là, tout le monde va faire en sorte de...*

Cette situation donne à voir la pluralité des acteurs qui agissent, selon différentes places et à différents niveaux, afin de remédier à une situation d'habitat précaire. Dans le cas présent, on peut estimer que l'engagement de l'adjoint au maire tient à sa fonction, mais l'on constate que le maintien de Monsieur G. dans son logement devient une préoccupation collective des habitants du village envers un autre habitant, ancré dans la commune.

Cet engagement collectif d'habitants d'une commune pour soutenir des personnes en situation d'habitat précaire n'est pas un cas isolé. Au cours d'un autre entretien collectif avec les agents d'une MdR, ces derniers nous décrivent une situation dont ils ont eu connaissance tardivement et qui a vu se mobiliser une diversité de personnes du village. Il s'agit d'un couple de personnes âgées, originaire d'Europe de l'Est, qui a vécu pendant plus de dix ans dans une cabane dans

les bois, une sorte d'abri de jardin installé sur un terrain appartenant à leur fille. Ce couple vivait ainsi de façon autonome, se nourrissant notamment grâce aux légumes de leur potager, et disposant d'une source pour s'alimenter en eau. Cette autonomie ne signifie pas qu'ils vivaient repliés sur eux-mêmes puisque la femme, âgée d'environ 70 ans, se rendait régulièrement à la petite commune avoisinante, allant notamment s'abriter du froid à la mairie en hiver. Cette situation a finalement été signalée à la MdR par le maire de la commune. Pendant des années, cette situation ne lui apparaissait pas problématique. C'était, comme le dit l'une des professionnelles, « *au fond, c'était l'histoire [du village]* ». L'inquiétude à l'égard de la situation de ce couple devient plus aiguë alors que l'homme, âgé d'environ 75 ans, commence à se perdre.

Une travailleuse sociale : Là où il avait tous ses repères, où il allait chercher ses noix, ses pommes, ses machins, là, il commence à se perdre. Et, donc, à plusieurs reprises, les gens du village se mettent à chercher Levan [...], parce qu'on avait perdu Levan. On a perdu Levan plusieurs fois, y compris l'hiver, et là le maire a commencé à se dire, ça fait plus de dix ans que c'est en off, mais là, quand-même, perdre Levan dans les bois, à 75 ans... alors que tout le monde avait bien repéré, non pas par les mots, mais avait repéré une modification de son comportement.

C'est à la suite de ces disparitions répétées que le maire de la commune finit par alerter la MdR. À la suite de cela, deux professionnelles de la MdR vont rencontrer Levan et Mariam dans leur cabane, au mois de décembre, sous la neige, accompagnées du maire et de son adjoint qui les y guident. Le monsieur ne parle pas français, la dame arrive à échanger. Elle explique que leurs conditions de vie dans leur pays d'origine étaient bien plus rudes que cela, puisqu'ils y vivaient dans des conditions matérielles proches, mais sans chauffage, alors que leur cabane actuelle dispose d'un poêle. Au-delà du poêle, leur cabane a bénéficié de différents aménagements, puisque des menuisiers du village ont aidé à l'arranger pour la rendre plus habitable. Par ailleurs, d'autres habitants du village leur apportent régulièrement de l'aide, à l'image d'un voisin qui les emmène faire des courses. Au fil des années, cette aide a permis au couple de se maintenir sur le territoire, mais la dégradation de l'état de santé de Levan ne permet plus de garantir la sécurité du couple dans ces conditions d'habitat, d'où l'interpellation du maire du village.

Ces deux exemples, parmi d'autres, décrits au cours de notre enquête, donnent à voir l'engagement d'acteurs auprès de personnes en situation d'habitat précaire avec qui elles partagent une caractéristique commune : celle d'habiter un même territoire. De telles situations

perdurent dans le temps à travers des solidarités locales, telles qu'accompagner des personnes faire leurs courses, participer à la réhabilitation d'une cabane ou proposer des petits boulots. Dans ces configurations, les acteurs institutionnels, comme les professionnelles des MdR, sont sollicités lorsque des troubles, qui ne peuvent être remédiés par les solidarités entre habitants, surviennent. Il s'agit alors, pour ces professionnelles, de composer avec cette diversité d'acteurs pour formuler des réponses.

CONCLUSION

Ce rapport rend compte d'une enquête de terrain réalisée entre 2022 et 2024. Ce volet « recherche » s'inscrit dans une démarche plus ample, nourrie de discussions régulières avec le Département du Rhône et la Direction départementale de l'économie, du travail et des solidarités, partenaires de ce travail et responsables de son volet « action » en lien avec la Maison de la Veille Sociale. Ainsi, en guise de conclusion et pour poursuivre ce dialogue, nous proposons de revenir sur les deux enseignements principaux de cette recherche et les prises qu'elles invitent à penser pour imaginer et concevoir des propositions pratiques.

Solidarités du proche

Cette recherche documente comment, face aux situations de sans-abrisme et d'habitat précaire, une diversité d'acteurs se mobilise, depuis des places différentes et selon des engagements variés, pour élaborer des réponses et essayer d'y remédier. En premier lieu, ce sont les personnes dépourvues de domicile personnel qui recherchent des solutions, en s'appuyant à la fois sur leurs réseaux de proches – par exemple pour trouver un hébergement chez un particulier – et sur des ressources matérielles qu'elles identifient sur les territoires et dont elles se saisissent – par exemple squatter un abri de jardin où habiter. Ensuite, ce sont les professionnelles de l'intervention sociale, qui exercent notamment dans les Maisons du Rhône et dans des associations implantées sur les territoires du département, qui sont sollicitées pour remédier à des situations d'habitat précaire. Elles interviennent face à ces sollicitations en mobilisant des ressources institutionnelles limitées, voire inexistantes sur certains secteurs, mais aussi en recherchant des habitats à la lisière de l'institution – tels que des gîtes ou des campings. Enfin, ce sont des citoyens qui habitent les territoires qui s'engagent, pour différentes raisons, auprès de personnes dépourvues de domicile personnel et qui leur portent assistance, à travers des propositions d'habitat plus ou moins durables, un soutien dans l'accomplissement de certaines démarches ou encore des aides alimentaires. Ces actions s'inscrivent parfois dans des associations ou des collectifs plus ou moins structurés. Elles témoignent que sur les territoires du département, les situations de sans-abrisme et d'habitat précaire constituent un problème public engageant une pluralité de personnes diversement affectées et concernées.

Entre toutes ces personnes, les réponses formulées ne suivent pas un protocole établi ou une organisation unique. Les relations se reconfigurent au gré des sollicitations et des situations, et les réseaux de solidarité se redéfinissent au cours du temps. Ainsi, des personnes dépourvues de domicile personnel peuvent solliciter des professionnelles des Maisons du Rhône pour remédier à leurs situations d'habitat précaire ; elles peuvent trouver des réponses auprès de proches ; des professionnelles peuvent entrer en contact avec des proches de personnes en situation d'habitat pour négocier le maintien ou le prolongement d'un habitat temporaire ; des professionnelles peuvent s'appuyer sur les ressources dont disposent des collectifs bénévoles ; ces derniers peuvent entrer en contact avec des municipalités pour trouver des logements temporaires ; *etc.*

Au regard de ces constats se pose la question pratique de savoir comment ces coopérations peuvent être soutenues, voire développées. En effet, il nous semble que l'enjeu n'est pas d'imposer des acteurs et une offre institutionnelle sur les territoires. Il s'agit, plutôt, de considérer la diversité des acteurs impliqués dans les réponses aux situations de sans-abrisme et d'habitat précaire, de reconnaître la complexité et la pluralité des relations qui se nouent entre eux et de penser des actions qui permettraient de soutenir ces réseaux de solidarités plus ou moins structurés et coordonnés.

Des interventions orientées vers l'accès au logement

La recherche analyse également les réponses mises en œuvre par ces acteurs impliqués dans la remédiation des situations d'habitat précaire. Celles-ci s'accomplissent selon deux registres temporels. Le premier renvoie aux situations d'*urgence* pour lesquelles les acteurs cherchent des réponses *réactives*. Au regard de la rareté de l'offre d'hébergement d'urgence institutionnelle sur les territoires du département, les professionnelles s'appuient sur des ressources rares et fragiles. Il peut s'agir du réseau des personnes qui les sollicitent afin d'y trouver des solutions d'habitat temporaires. Il peut s'agir de logements de dépannage ou d'urgence, appartenant à des municipalités, à des associations ou à des paroisses. Il peut aussi s'agir d'habitats implantés localement dont la vocation n'est pas d'accueillir des personnes dépourvues de domicile personnel, mais qui peuvent être mobilisés à cet effet. Toutes ces réponses constituent, à des degrés différents, des habitats précaires au regard de leurs qualités matérielles, de leur statut d'occupation fragile et de l'incertitude temporelle qui les caractérisent. Néanmoins, elles représentent des réponses aux situations de sans-abrisme.

Ce registre de l'urgence se double d'une préoccupation et d'un travail des acteurs pour trouver des réponses *pérennes* inscrites dans le *temps long*. En effet, les habitats temporaires dénichés en urgence ne constituent pas une fin en soi. Ce sont toujours des solutions provisoires et d'attente, en vue d'accéder à un logement à soi. Les réponses aux situations de sans-abrisme sont donc tournées vers un type d'habitat – le logement – et un statut d'occupation – la location – qui représentent l'horizon de la remédiation. Cet accès à un logement à soi est pensé à l'échelle des bassins de vie, afin de préserver les attaches locales qu'ont tissées les personnes et de considérer leurs ancrages dans des environnements familiers. Comme nous l'évoquions dans la conclusion du rapport intermédiaire, cette approche partage des affinités avec la politique publique du Logement d'abord – quand bien même celle-ci n'est pas toujours connue sur les territoires où nous avons mené l'enquête. Si des solutions d'hébergement sont souhaitées par les professionnelles, c'est avant tout pour répondre aux épreuves morales que constituent les situations nécessitant un habitat en urgence, et non au regard d'une nécessaire propédeutique de l'habiter qui exigerait que des personnes acquièrent des compétences particulières avant d'accéder à un logement à soi.

Au regard de ces constats se pose la question pratique de savoir comment cette orientation de l'intervention vers l'accès à un logement à soi peut être soutenue et développée. Il importe de penser le logement individuel comme une réponse plurielle. Il peut s'agir de logements d'urgence, transitoires ou pérennes, dispersés ou groupés à l'image des pensions de famille. Le logement constitue un type d'habitat dont les statuts d'occupation peuvent varier. Au regard des éléments de l'enquête, il semble pertinent de s'appuyer sur ces différents types de statuts, et peut-être d'en imaginer d'autres, pour soutenir cet objectif communément partagé de l'accès à un logement à soi, permettant de répondre aux enjeux de réactivité et de durabilité des réponses auxquels sont confrontés les acteurs locaux.

BIBLIOGRAPHIE

ARANDA M., 2019, *Une assistance à deux vitesses : socio-histoire de l'hébergement social des sans-abri depuis les années 1950*, Thèse de doctorat en science politique, Paris, Université Paris Nanterre.

AUGER É., 2024, « *Mon camion, c'est ma maison* ». *L'expérience d'un mode de vie alternatif et les remaniements identitaires de jeunes saisonniers nomades*, Thèse de doctorat en sociologie, Université de Bordeaux.

BIDET A., BOUTET M., CHAVE F., GAYET-VIAUD C., LE MENER E., 2015, « Publicité, sollicitation, intervention », *SociologieS*.

BROUSSE C., 2006, « Enquête sans-domicile 2001, 3ème partie : réalisation de l'enquête », *INSEE Méthode*, 116.

CARLE P., BELANGER-DION L., 2007, « Chapitre 15 : L'instabilité résidentielle et l'itinérance en région. Le cas du nord des Laurentides », dans ROY S., HURTUBISE R. (dirs.), *L'itinérance en questions*, 1^{re} édition, Presses de l'Université du Québec, p. 311-332.

CHOPPIN, K., GARDELLA, É. (dirs.), 2013, *Les sciences sociales et le sans-abrisme : recension bibliographique de langue française, 1987-2012*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne (Collection « Sociologie » Matières à penser), 348 p.

CLOKE P., MILBOURNE P., 2006, *International Perspectives on Rural Homelessness*, London, Routledge, 336 p.

CLOKE P., MILBOURNE P., WIDDOWFIELD R., 2002, *Rural homelessness: issues, experiences and policy responses*, Bristol, UK, Policy Press, 245 p.

CLOKE P., WIDDOWFIELD R.C., MILBOURNE P., 2000, « The Hidden and Emerging Spaces of Rural Homelessness », *Environment and Planning A: Economy and Space*, 32, 1, p. 77-90.

DAMON J., 2002, *La question SDF : critique d'une action publique*, Paris, Presses Universitaires de France, 420 p.

DESMOND M., 2019, *Avis d'expulsion : enquête sur l'exploitation de la pauvreté urbaine*, Montréal (Québec), Lux éditeur.

DUNEIER M., 2001, *Sidewalk*, 1st ed, New York, Farrar, Straus & Giroux, 383 p.

FEANTSA, 2007, « ETHOS 2007 : Typologie européenne de l'exclusion liée au logement »,.

FRANÇOIS C., 2017, *Déloger le peuple : l'Etat et l'administration des expulsions locatives*, Thèse de doctorat, Paris 8.

FRANÇOIS C., 2023, *De gré et de force : comment l'État expulse les pauvres*, Paris, La Découverte (Collection L'envers des faits), 233 p.

GARDELLA É., 2023, *La solidarité individualiste. L'assistance moderne aux sans-abri et ses pathologies*, Paris, Economica (Collection Études sociologiques).

HCLPD, 2004, « L'hébergement d'urgence : un devoir d'assistance à personnes en danger », 10, Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées.

INSEE, 2020, « Département du Rhône : deux collectivités, un million d'emplois », *Insee Flash Auvergne-Rhône-Alpes*, 76.

JOSEPH I., 1997, « Prises, réserves, épreuves », *Communications*, 65, 1, p. 131-142.

JOSEPH I., 1998, *La ville sans qualités*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube (Monde en cours), 209 p.

JOUVE É., PICHON P., 2015, « Le chez-soi, le soi, le soin. L'expérience limite des personnes sans domicile fixe comme modèle de compréhension de la vulnérabilité sanitaire », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, 110, 1, p. 46-55.

LEVY J., 2021, « Les "grands exclus" : une catégorie d'exceptions. Évolutions du traitement politique des sans-abri chroniques en France depuis les années 1980 ». Thèse de doctorat en science politique, Université Grenoble Alpes.

LEVY J., URIBELARREA G., 2023, « Le Logement d'abord saisi par ses destinataires », Rapport de recherche, Grenoble, Chaire PUBLICS des politiques sociales.

LION G., 2018, *Habiter en camping. Trajectoires de membres des classes populaires dans le logement non ordinaire*, Thèse de doctorat en sociologie, Paris Sciences et Lettres (ComUE).

LION G., 2024, « Le camping résidentiel en milieu rural et périurbain Enquête sur une forme singulière d'habitat populaire », *Sociologie*, 15, 1, p. 45-64.

LOISON M., 2023, « Le sans-domicilisme. Réflexion sur les catégories de l'exclusion du logement », *Revue française des affaires sociales*, 1, p. 29-50.

MACDONALD S.-A., COTE P.-B., FONTAINE A., GREISSLER E., HOUDE S., 2020, « Démarche qualitative du deuxième portrait de l'itinérance au Québec : Regards croisés et approfondissement des connaissances. Rapport final », Montréal, Québec, Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté (CREMIS), CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

MARPSAT M., 2023, « Enquêter sur (et avec) les sans-domicile : une trajectoire de recherche », *Revue française des affaires sociales*, 1, p. 65-73.

PERRAUX C., KERCKHOVE C., FORTIN L., 2024, « Diagnostic de la mobilité sur le territoire de la CCBPD », Rapport technique.

PICHON P., 2009, « Chapitre 7 : Observer et décrire un monde : de la carrière de survie à l'idéal-type de la dérive urbaine », dans *SDF, sans-abri, itinérant : Oser la comparaison*, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain (Atelier de recherches sociologiques), p. 117-127.

PICHON P., 2019, « Enquêter dans les hébergements et logements assistés. Émergence d'une théorie ancrée du chez-soi », *Espaces et sociétés*, 176-177, 1, p. 69-85.

SOULIE C., 2000, « Dualisme du réseau d'hébergement pour personnes sans abri à Paris », dans MARPSAT M., FIRDION J.-M., ARBONVILLE D., BOZON M., CLANCHE F., LECOMTE T., MIZRAHI

A., MIZRAHI A., SOULIE C. (dirs.), *La rue et le foyer : une recherche sur les sans-domicile et les mal-logés dans les années 1990*, INED-Presses Universitaires de France (Travaux et Documents), p. 211-255.

URIBELARREA G., ALVES DE CARVALHO D., AMARE S., HADJ-BRAHIM Y., KALONJI B., KONE Y., LEVY J., MACHET V., MENDO MEDJO Y., RUIZ P., 2023, *Considérer l'hospitalité des CHRS. Enquête participative sur les sorties d'hébergement*, Lyon, Presses de Rhizome.

WIDDOWFIELD R.C., CLOKE P.J., MILBOURNE P., 1999, « Homelessness in rural areas: an invisible issue? », dans *Homelessness: exploring the new terrain*, Policy Press, p. 61-69.